



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIERIE INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3771 du Vendredi 2 Mars 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Père Romano Gambalunga, postulateur de la Cause de béatification du Cardinal Emile Biayenda

«La préparation de la *Positio*, dont je suis responsable, avance à un bon rythme»



Père Gambalunga (P.12)

AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Mardi 6 Mars 2018, Cathédrale Saint Louis de Nkayi

La Rédaction.

Editorial

C'était le 1^{er} décembre

Amis de Radio Magnificat

L'équipe d'animation de la radio diocésaine (93.5 FM) va prier et louer le Seigneur ensemble avec les communautés chrétiennes de la Paroisse Saint Grégoire de Massengo à 6h.

Soyez à l'écoute et soutenez radio Magnificat!

Elections au Conseil national des pharmaciens



Dr Hyacinthe Ingani (P.5)

Les **pharmaciens en posture de rébellion contre la tutelle**

Dolisie

Stade Mangandzi, une structure envahie par les hautes herbes

(P.22)

Les étudiants congolais à Cuba appellent le président de la République au secours. Ils ont écrit à La Semaine Africaine

(P.5)



HILARY HOTEL
 Séjournez à Pointe-Noire, à partir de 30.000 F.cfa la chambre



UN BUFFET DE : 5 000 FCFA

Situé à 5 minutes de l'Aéroport international AGOSTINO NETO
 05 730 27 21 / 06 648 82 45 / 04 444 24 67

Enquêteur/Enquêtrice Conflit Homme/Faune au Parc Nation d'Odzala-Kokoua- République du Congo

Vous intégrerez une équipe composée d'un chef de projet Conflit Homme/Faune (CHF) et d'un assistant principal. Vous travaillerez en binôme avec un(e) autre enquêteur(trice). Vous serez la majorité du temps sur le terrain et gèrerez les relations entre les villageois et le parc national sur les problématiques liées au CHF. Vous serez accompagnés de temps en temps par l'assistant principal dans vos missions. Vous participerez également à la rédaction des rapports et à la bonne compréhension des données collectées sur le terrain ainsi qu'à leur interprétation correcte.

Vos tâches en tant qu'enquêteur Conflit Homme/faune seront les suivantes:

- Dialogue et communication directe avec les communautés locales concernant les CHF;
 - Organisation et animation de réunions avec les communautés locales sur les thématiques du conflit homme/faune et de la cartographie participative;
 - Participation à la rédaction de rapports sur les activités et les missions effectuées;
 - Réalisation des missions de terrain et prise de données GPS sur le terrain avec les populations;
 - Séances de discussions avec les populations et remplissage de questionnaires;
 - Saisie des données et participation à l'analyse des données récoltées sur le terrain;
- Pour ce faire, vous serez basé à Mbomo, au niveau du QG du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK). Mais votre travail vous amènera très régulièrement à effectuer des séjours dans les villages bordant

le parc.

Les journées de travail au QG commencent à 6h45 et se terminent à 15h. Sur le terrain, les horaires de travail sont adaptés aux tâches à réaliser et à la disponibilité des communautés locales.

Lors de vos missions dans les villages, vous serez amené à aller collecter des données GPS ou des informations sur les CHF et sur les activités menées par les populations locales dans le terroir villageois, à marcher en forêt et à dormir au village ou occasionnellement en forêt.

Compétences exigées:

- Au moins trois ans d'expérience de terrain en pays équatorial/tropical, dont une expérience d'une durée minimum d'un an;
- Être titulaire d'un diplôme/d'une formation en sociologie, communication, ethnologie, etc. ou se prévaloir d'une expérience professionnelle pertinente de plusieurs années dans ces domaines de compétence;
- Avoir déjà travaillé en relation avec les communautés locales dans un contexte central Africain;
- Parler couramment le français et avoir un bon niveau de français écrit;
- Parler couramment le Lingala;
- Posséder une grande capacité d'écoute;
- Avoir d'excellentes capacités de communication;
- Être bon orateur et animer des réunions et des assemblées avec facilité;
- Être adaptable et réactif;
- Être à l'aise en milieu rural;
- Être organisé et rigoureux dans le travail;

- Être en bonne condition physique;
- Être ouvert face aux différences culturelles;
- Avoir un esprit d'équipe fort;
- Savoir utiliser un GPS (prise de points, tracking, navigation, etc.);
- Être sensible aux problématiques de conservation de la biodiversité et de développement durable.

Compétences souhaitées:

- Une connaissance préalable de la région du PNOK pourrait être un atout;
- Être préalablement familiarisé avec la démarche de cartographie participative serait intéressant;
- Parler certaines des langues locales utilisées autour du PNOK (Kota, Mboko, Makoua, Mongom, Mahongwé, Bokiba, Bakwélé, etc.) serait un plus
- Maîtriser les bases des logiciels de traitement de texte (Word), le tableur Excel et le logiciel Powerpoint serait un avantage.

Durée du contrat: 1 an renouvelable (3 mois de période probatoire)

Salaire: à discuter

Date limite de dépôt de dossier: 10 Mars 2018

Date de début de prise de poste: Deuxième trimestre 2018 (à discuter)

Dossier de candidature: Veuillez adresser votre CV (avec des noms et contacts/adresses de trois références pertinentes) et une lettre de motivation (1 page maximum) à:

Sarah TOINT

Chef de projet Conflit Homme/Faune (PNOK)

227, rue Campell, Quartier Ravin du Tchad,

Plateau Centre-Ville, Brazzaville,

République du Congo

Adresse email: saraht@african-parks.org

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE SOCIETE PRESTIGES S.A.

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 86, RUE DOLISIE, ARRONDISSEMENT N°4
MOUNGALI, B.P.: 15073, BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM BRAZZAVILLE N° RCCM CG/18 B 7328 (ANCIEN N°06 B 034)

CESSION D' ACTIONS SOCIALES, CHANGEMENT DE MODE D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DE NOUVEL ADMINISTRATEUR, TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL, MISE A JOUR DES STATUTS.

1. Aux termes des cessions d'actions reçues en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, le 18 avril 2006, enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 1er août 2017, respectivement sous f°135/2, n°1657, f°135/3, n°1658 et f°135/4, n°1659, et suivant procès-verbal des décisions ordinaires, reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, le 31 mai 2006, enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 1er août 2017, sous f°141/5, n°1753, Madame GOKANA née BOMBETE Sylvie Pascaline, Cessionnaire, est nommée Administratrice Générale de la société «PRESTIGES S.A.», pour une durée indéterminée.

d'office en la résidence de Brazzaville, le 12 décembre 2017, enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 24 janvier 2018, sous f°017/3, N°0150, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège de la société au n°86 de la rue Dolisie, Arrondissement n°4 Mougali, B.P.: 15073, Brazzaville-République du Congo et de la mise à jour des statuts modifiés conformément aux dispositions des articles 908 et 919 de l'Acte Uniforme OHADA révisé.

Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 1er février 2018, par les soins du Notaire soussigné, sous le n° 18 DA 56 et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/18 B 7328.

Pour insertion légale,

Maître Salomon LOUBOULA

2. Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires, reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire

A l'attention des citoyens russes résidant en République du Congo

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie le 18 mars 2018 des élections présidentielles.

Pour assurer le scrutin en République du Congo, l'Ambassade envisage d'organiser le vote:

- le 11 mars 2018 à Pointe-Noire, à l'adresse suivante: 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», aIT. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie);

- le 18 mars 2018 à Brazzaville, au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale: Tél.: 05-550-30-14, e-mail: amrussie@yandex.ru.

Pour toute information sur la loi électorale, la procédure de vote, les candidats, etc., visitez le site de

l'Ambassade: <http://congo.mid.ru/>.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale,
d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la
Doctrines Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Journal édité par la Commission Episcopale
des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,

Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU

Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:

Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)

Tél.: (242) 06.668.24.72/01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA

(Responsable page internationale)

Tél.: (242) 05 500 77 77/06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO

(Responsable pages nationales)

Tél.: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:

Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:

Direction: Tél.:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet: lasemaineafricaine.net

Elections au Conseil national des pharmaciens

Les pharmaciens en posture de rébellion

À l'issue de l'assemblée générale tenue lors de la journée de l'Ordre, le 23 février, à Brazzaville, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo, présidé par le Dr Hyacinthe Ingani, et le Syndicat national des pharmaciens que dirige Edmond Mampouya, ont dénoncé l'intrusion du ministère de la Santé dans les élections des instances dirigeantes de cette institution. En rappelant le caractère libéral de la profession de pharmacien et l'indépendance de l'Ordre des pharmaciens.

Les deux structures ont rappelé que le métier de pharmacien est une profession libérale, et que l'initiative prise Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé et de la population, de convoquer une assemblée générale en vue de d'organiser les élections des différentes instances de l'institution ordinaire, est à l'opposé des lois et règlements régissant la profession. En somme, une violation flagrante des principes découlant des dispositions légales et réglementaires.

Aussi les deux structures lui ont-elles demandé l'annulation pure et simple des notes de service et des circulaires pris pour convoquer les élections des instances dirigeantes de l'Ordre.

Les participants ont par ailleurs souligné que l'ingérence du ministère de la Santé dans les attributions relevant exclusivement des institutions ordinaires peut être sujet à un grand contentieux pour l'Etat, quant à la légalité et la légitimité des instances dirigeantes pouvant naître de l'assemblée générale que compte organiser le ministère. «Cela peut entraîner la désorganisation de l'exercice de la pharmacie qui est un maillon essentiel du système sanitaire.



Dr Hyacinthe Ingani

L'Ordre national des pharmaciens a pour objet le contrôle de l'accès à l'exercice de la profession, la défense de l'honneur et de l'indépendance de la pharmacie ainsi que le respect des devoirs professionnels», souligne le communiqué final sanctionnant les travaux, lu par la doctoresse Alphonsine Atta, présidente départementale de l'Ordre des pharmaciens de Brazzaville et Zone Nord. A l'ouverture des travaux, le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo, le Dr Hyacinthe Ingani, avait invité ses collègues à placer les intérêts de la population



Boniface Okouya (à dr)

au-dessus de tout. Le ministère n'a pas tardé à réagir, en rappelant que selon l'article 8 de son texte de création, «la durée du mandat des membres élus du CNONPC est de 4 ans non renouvelable». Par conséquent, ce bureau a perdu sa légitimité et sa légalité. Le Dr Boniface Okouya, directeur de la pharmacie et du médicament ne décolère pas. Au cours d'une conférence de presse le mardi 27 février 2018 au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), il a martelé que la qualité de membre d'un bureau de l'Ordre se perd en fin de mandat. Dans le cas d'espèce, le conseil national de l'Ordre national des pharmaciens du Congo élu et mis en place le 9 août 2003 est entré dans l'illégalité depuis 2007.

«La commission nationale d'organisation des élections au sein des Ordres professionnels de la santé placée sous l'autorité du ministre de la Santé et de la population est chargée de préparer les élections au sein des ordres nationaux des médecins, des pharmaciens et

des sages-femmes; d'organiser les élections des membres des bureaux de ces différents Ordres; de convoquer et superviser les élections dans les assemblées constitutives des ordres professionnels de la santé et d'installer les membres des bureaux élus dans leurs fonctions», a rappelé Boniface Okouya.

L'Ordre des pharmaciens est sous la tutelle du ministère de la Santé. «Vous allez vous-même organiser les élections pour les présenter à qui? Quel est le Gouvernement qui va reconnaître cet ordre? Personne ne va le reconnaître! Il a ajouté, pour qui feindrait de l'ignorer»: «Quand la loi est votée, pour le changer, il faut repartir vers le parlement. Nous ne souhaitons pas que la profession pharmaceutique soit divisée par l'interprétation d'un article. L'ordre n'est pas un parti politique, c'est un organe de régulation», a conclu le directeur de la pharmacie et du médicament.

Viclaire MALONGA et KAUD

Editorial

C'était

le 1^{er} décembre

Nous avons terminé l'année récemment écoulee dans la menace. Le 1^{er} décembre, une douzaine d'hommes en armes et autres équipements de répression de manifestations, a pénétré dans notre cour et frappé toute personne s'y trouvant. Un de nos sous-locataires s'était mis en tête d'accueillir une conférence de presse sur des hommes politiques incarcérés. Il ne nous en avait pas avisé, mais les effets dévastateurs de cette irruption d'hommes musclés et déterminés ne nous ont pas épargnés. Violences aveugles sur des chefs de famille s'appêtant à rentrer chez eux après une digne journée de labeur. Violences contre des journalistes et saccage de leur matériel. Violence verbale inouïe aussi contre toute personne se trouvant sur le passage de ces envoyés de la répression. Violence acharnée contre un véhicule du député Cyr Ebina, et puis plus rien. Sinon une vague promesse d'enquête confiée au Commissariat de police le plus proche pour nous, celui de la Coupole. Un numéro de téléphone, muet jusqu'ici. Où en est l'enquête? Nous répétons une question, toujours la même, parce qu'elle n'a reçu jusqu'ici aucune réponse: où en est l'enquête? Que devient l'initiative de Cyr Ebina d'une plainte collective? Que cherchaient les commanditaires d'une action aussi contreproductive? De qui devons-nous attendre justice, nous de la presse, lorsque nos droits sont aussi outrageusement piétinés même dans nos lieux de travail?

Nous sommes entrés dans une phase où les médias, parce qu'ils sont laissés libres d'exercer leur profession, trouveront encore mieux au sein de leur corporation les moyens de cette éthique dont on nous accuse de ne pas faire souvent montre. Pour être des professionnels et utiles à la Nation, la Nation doit nous reconnaître la liberté d'écrire et de dire. C'est ainsi que nous serons dans notre rôle de miroir de la société. Nous ne sommes très certainement pas des citoyens au-dessus des lois, mais pour cela, il faut que la loi se dise aussi en notre faveur. Où en est l'enquête?

Albert S. MIANZOUKOUTA

Sauver les tourbières pour sauver la planète

Arlette Soudan-Nonault appelle à la mobilisation

Prélude à la troisième réunion des partenaires de l'Initiative mondiale sur les tourbières qui se tiendra à Brazzaville du 21 au 23 mars prochain, sous le thème: «Valoriser les tourbières pour la population et la planète», Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement, en sa qualité de coordinatrice de la commission Climat du Bassin du Congo a animé le jeudi 1 mars 2018, une conférence de presse sur cette réunion. Pour elle, «Sans action sur les tourbières, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris sur le climat».

Organisée par la République du Congo en partenariat avec l'ONU-Environnement et la République Démocratique du Congo et l'appui de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation) et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et de la Commission Climat du Bassin du Congo, cette conférence fait suite à la découverte et la publication en février 2017 dans la revue «Nature», d'un énorme puits de carbone, contenant 30 milliards de tonnes de dioxyde de carbone piégé dans une tourbière, située dans la partie centrale du Bassin du Congo, entre la République du Congo et la République démocratique du Congo.

Cette découverte a suscité un vif intérêt auprès des scientifiques et des décideurs politiques,

au-delà des secteurs et des frontières nationales. L'Initiative mondiale pour les tourbières (IMT), lancée lors de la COP22 de Marrakech en 2016, et dirigée par l'ONU-Environnement ainsi que le groupe de plus de 20 partenaires, travaille en collaboration avec les pays détenteurs de tourbières. Il s'agit de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de l'Indonésie et du Pérou, à consulter pour permettre d'accroître et d'amplifier les mesures de conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières dans le Bassin du Congo et dans le monde, avec des effets bénéfiques sur la population, la biodiversité, la sécurité de l'eau et le climat.

Les tourbières représentent un grand intérêt pour atténuer les gaz à effet de serre, responsables du changement



Mme Arlette Soudan-Nonault

climatique. Leur conservation permettrait d'atteindre, selon Mme Arlette Soudan-Nonault, les objectifs du développement durable concernant la santé, l'eau et la vie terrestre. «Les tourbières, il faut le savoir, ne couvrent que 3% de la masse terrestre de la planète, mais elles contiennent autant de carbone que l'ensemble de la biomasse forestière mondiale, et environ la même quantité de carbone que l'atmosphère», a-t-elle précisé.

De ce point de vue, «si les tourbières sont gérées de manière appropriée, elles peuvent constituer un atout dans le cadre de l'action climatique. Les tourbières en parfait état capturent le carbone, tandis que

les tourbières dégradées sont d'importants émetteurs nets de gaz à effet de serre», a révélé la ministre du Tourisme.

Pour elle, si la communauté internationale espère maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous des deux degrés Celsius, «il est urgent d'agir pour que le carbone capturé dans les tourbières et piégé dans le sol humide n'en réchappe pas et ne provoque une augmentation des émissions».

D'une superficie de 145.500 km, cet ensemble de tourbières est «cinq fois plus étendu qu'on ne l'avait supposé dans un premier temps, et plus grand que l'Angleterre. La quantité de carbone renfermée par cette tourbière a

été évaluée à environ 30 milliards de tonnes, soit l'équivalent des émissions de dioxyde de carbone des Etats-Unis pendant 15 ans», a-t-elle expliqué.

Et d'ajouter que «les tourbières des deux Congo présentent un grand intérêt à l'échelle mondiale, et leur état quasiment intact en fait une source essentielle de stabilité écologique pour la région Afrique centrale toute entière, une précieuse réserve de carbone et le berceau d'une flore et d'une faune uniques. On y trouve en effet plusieurs espèces en voie de disparition, notamment les éléphants de forêt, les chimpanzés, les bonobos et la plus grande densité de gorilles de plaines des forêts du Bassin du Congo».

En dépit de la présence des tourbières dans 180 pays, celles-ci, a fait comprendre Mme Arlette Soudan-Nonault, «ne constituent pas encore une préoccupation de premier plan pour les bailleurs de fonds. Pourtant, elles le devraient. Compte tenu des énormes quantités de carbone qu'elles stockent, elles

méritent d'être hissées au rang des priorités du programme relatif au changement climatique. Depuis de nombreuses années, des scientifiques insistent sur la nécessité de les préserver afin d'empêcher la libération de milliards de tonnes supplémentaires de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et d'arrêter de faire grimper le niveau des émissions, mais leur combat ne rencontre que peu d'échos», a-t-elle regretté.

Selon elle, sauver les tourbières de la planète est un objectif ambitieux mais réalisable. «Si nous y parvenons, nos efforts seront non seulement bénéfiques aux milliers de personnes vivant autour de ces écosystèmes dans la Cuvette centrale et dans notre pays tout entier, mais aussi aux sept milliards d'habitants d'une planète qui a désespérément besoin d'être protégée contre les effets du changement climatique».

Cyr Armel YABBAT-NGO

Ministère de la Défense nationale

Un logiciel pour lutter contre la fraude dans la solde militaire et gendarme

En vue de contribuer fortement à la maîtrise des effectifs administrés et soldés des militaires et gendarmes, un logiciel appelé «Centre autonome de décompte de la solde» a été mis en place à la direction générale de l'administration et des finances (DGAF) auprès ministère de la Défense nationale. Il a été présenté officiellement, samedi 24 février 2018, à Brazzaville, en présence des ministres Charles Richard Mondjo, de la défense nationale et Calixte Ganongo des finances et du budget.

Le Centre autonome de décompte de la solde (CADS) apparaît comme un outil essentiel d'une meilleure gouvernance en matière de solde au ministère de la Défense nationale. Il favorise ainsi le respect des attributions et responsabilités des deux ministères par la séparation de la gestion de la solde dévolue au ministère de la Défense, le contrôle et la mandatement de celle-ci par le ministère des Finances dans sa fonction régaliennne de garant du budget des finances de l'Etat. D'après le commissaire en chef de première classe, Eugène Alain Yves Aignon Mpara, directeur général de l'administration et des finances, le CADS s'appuie essentiellement sur le logiciel calculateur de solde développé à partir de celui de la Brigade des sapeurs-pompiers

de Paris et adapté aux spécificités des besoins de la solde des militaires et gendarmes. «Ce logiciel permet la mise en œuvre d'une fonction solde sécurisée, rénovée et moderne. Il est à l'origine de la maîtrise des effectifs administrés et soldés par le référencement exact du nombre des militaires et gendarmes; par la justesse et l'intégrité des informations saisies. Il permet une estimation pertinente et efficace de la dépense salariale du ministère», a-t-il dit. Par ailleurs, «le CADS fonctionne avec un «Harpon» de 15 agents formés idéalement en attendant son ancrage définitif au sein de la DGAF. Le logiciel de la solde est une véritable chance pour le ministère de la Défense nationale, le ministère des Finances et le Congo de manière générale



Calixte Ganongo (à g.) et Charles Richard Mondjo

d'aller vers l'avant. A l'heure actuelle, ce logiciel calculateur a atteint son niveau de maturité», a-t-il poursuivi. Après ce mot liminaire, s'en est suivie la démonstration dynamique de quelques données phares du CADS par le concepteur du logiciel, Pascal Fondeneau. Donnant son avis sur ce logiciel, le ministre Calixte Ganongo a précisé que c'est un système qu'il trouve performant. Le but, a-t-il dit, «c'est d'informatiser tous les services de l'Etat, cela est nécessaire. Je suis donc venu voir la fiabilité de ce système qui doit nous permettre d'avancer». Le ministre Charles Richard

Mondjo a, pour sa part, estimé que les ministères de la Défense et des Finances vont mettre ensemble leurs violons pour le bon fonctionnement de ce logiciel. «Le challenge, c'est gagner de l'argent sur toutes ces fautes massives que nous constatons. Dans les prochains jours, nous allons nous rencontrer et commencer le travail d'échange entre les deux ministères. L'autre but, c'est de faire que le commandement et la gendarmerie puissent avoir la maîtrise de cet outil», a-t-il laissé entendre.

Alain-Patrick MASSAMBA

Il y a dix ans, décédait
Simon Pierre NGOUONIMBA NCZARY

Une messe a été célébrée en sa mémoire

Ancien membre de la cours constitutionnelle, Simon Pierre Nguonimba Nczary, est décédé en février 2008, à Paris (France), à l'âge de 66 ans. Il a été inhumé à Brazzaville. Dix ans après sa disparition, une messe d'action de grâce a été organisée en son honneur le dimanche 25 février 2018, à la Cathédrale sacré-cœur de Brazzaville, à la demande de sa famille pour commémorer cet anniversaire. Célébrée par l'Abbé Brice Babakila, curé de la Paroisse, cette messe a connu la participation des membres du Gouvernement et des institutions de la République, ainsi que des parents, amis et connaissances.



Simon Pierre Nguonimba Nczary

L'émotion était palpable, le portrait de l'illustre disparu placé à côté de l'autel a réveillé des vieux souvenirs. Certains n'ont pu retenir les larmes. L'homélie du célébrant était centrée sur la vie du défunt. « Au plan social, Simon Pierre Nguonimba Nczary a occupé plusieurs fonctions, il prônait l'unité au sein de la famille», a-t-il indiqué. L'hommage du sénateur Jean Pierre Nonault à son ami et frère Simon Pierre Nguonimba Nczary, lu par sa fille Arlette Soudan Nonault, actuelle ministre du Tourisme et de l'environnement, a témoigné les bons rapports d'amitié et de fraternité qui les réunissait et

de grands souvenirs qu'il a gardé de ce dernier. «Je ne te pleure plus de la même manière, j'ai le cœur brisé et larme à l'œil...nous étions deux amis, deux frères adultes au cœur d'enfants... pourtant un beau matin tu m'as lâché la main, brisant ainsi notre amitié, notre fraternité».

Né le 17 février 1942 à Kébara, district de Lékana, dans le département des Plateaux, Simon Pierre Nguonimba Nczary fut aussi ambassadeur du Congo dans l'ex URSS, en Hongrie et en Mongolie, puis en Guinée-Conakry. Il fut membre de la Cour spéciale révolutionnaire. Membre du PCT (Parti congolais du travail), il était au bureau politique du parti. Après le Dialogue national de 1991, il fut nommé commissaire chargé de la réconciliation nationale au Comité de suivi de la convention pour la paix et les reconstructions du Congo. Elu sénateur dans le département des Plateaux, il deviendra par la suite membre de la cour constitutionnelle.

Pascal AZAD DOKO

Conseil des ministres

Adoption du projet de loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains

Le Conseil des ministres s'est réuni le 28 février 2018 sous la haute autorité du président Denis Sassou-Nguesso. Parmi les affaires inscrites à l'ordre du jour et adoptées figurait, entre autre, le projet de loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains. Le ministre Henri Djombo a, quant à lui, fait une communication relative à l'exécution des programmes manioc, banane et cacao en 2018.

Dans son exposé, Pierre Mabiála, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a rappelé que la mise en œuvre de la réforme foncière, qui a connu des étapes antérieures essentielles s'enrichit, avec le projet soumis à l'examen du Conseil des ministres, d'un instrument qui permettra de lutter contre les antivateurs. « Il est apparu impérieux d'apporter des solutions légales, voire régaliennes, aux incivilités foncières et aux conflits liés à l'occupation ou la vente anarchique ou illégale de terrains», a-t-il souligné. Ainsi, le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres a pour objet de fixer les règles d'occupation et d'acquisition des terres du domaine rural, des terres et terrains du domaine urbain et périurbain, de préciser les conditions d'occupation et d'acquisition

des terres coutumières; mais également d'indiquer les règles relatives à l'occupation précaire des terres et terrains, au droit de propriété foncière, à l'interdiction d'occuper et d'acquérir des espaces fonciers non aedificandi, et à la reconnaissance de droits fonciers coutumiers par l'Etat. Il permet: l'immatriculation d'office des propriétés de l'Etat, en vue de la constitution d'une assiette fiscale fiable; la mise en place d'un dispositif coercitif facilitant la prévention des risques d'érosion, d'inondation, de glissement de terrain, d'ensablement et d'engloutissement des habitations; le renforcement de la sécurisation et de la fiabilité des titres fonciers, qui seront délivrés à coût modéré et à bref délai par un guichet unique foncier; l'amélioration du climat des affaires. Enfin, il permet une clarification des rapports quotidiens entre les acteurs du foncier



Henri Djombo

au Congo, grâce à la fixation plus précise de la place et du rôle des différents usagers du secteur. Pour sa part, M. Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, a rappelé que sa communication de ce jour s'inscrivait dans la continuité des instructions du Président. Celles-ci concernent le manioc, la banane, le plantain et le cacao, ciblés pour le compte du ministère de l'Agriculture au titre de l'année 2018, ainsi que celui des années suivantes. A cet égard, les crédits alloués au démarrage immédiat de ces trois programmes ont été fixés à 4.686.000.000 au titre du budget exercice 2018. Ces crédits seront ventilés de la manière suivante: Manioc: 1 750 000 000 frs CFA; Banane et plantain: 1



Pierre Mabiála

150 000 000 frs CFA; Cacao: 1 786 000 000 frs CFA. La réussite de ces programmes nécessitera le recrutement spécial de cadres et techniciens compétents pour l'animation et l'exécution des mesures préconisées. A titre indicatif, les besoins potentiels sont estimés à 1 050 agents, soit 600 pour l'agriculture, 200 pour l'élevage et 250 pour la pêche. Achevant son propos, et pour assurer la réussite de la première phase de ces programmes, le ministre d'Etat Djombo a insisté sur la nécessité de sécuriser et de rendre disponibles les crédits alloués, et ce dans les meilleurs délais.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE En sigle CIM
Société Anonyme au capital social de 1.632.816 €
Siège social : 55, rue du Bois Chaland CS 50353, LISSES 91029 EVRY CEDEX (France)
380 330 571 R.C.S EVRY

Suivant décision du Président Directeur Général de la société «COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE - CIM» en date du 29 Janvier 2018, déposé au rang des minutes du Notaire sous-signé, le 31 Janvier 2018, enregistré à Pointe-Noire en date du 02 Février 2018 sous le folio 022/26 N°552, il a été décidé de la fermeture de la succursale dénommée « COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE » en République du Congo et de sa radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG/ PNR/16 B 1336.

Fait à Pointe-Noire, le 05 Février 2018.

Pour avis.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Nouveau siège du Parlement

Les travaux avancent comme il se doit

Les présidents du Sénat Pierre Ngolo et de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba ont visité le mardi 27 février 2018 le chantier du nouveau siège du Parlement à Brazzaville. Bâti au plateau centre-ville, le futur siège sera un immeuble de trois étages, d'un coût total de 34.492.640.000 de Francs Cfa, entièrement financé par l'Etat chinois. C'est l'entreprise «Jiangsu provincial construction group corporation limited» qui réalise les travaux.

Les présidents des deux chambres étaient accompagnés de Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement du territoire et de la délégation aux grands travaux, de Xia Huang, ambassadeur de la République populaire de Chine, d'Oscar Otoka, coordonnateur technique à la délégation générale aux grands travaux.

«Ce chantier est un don de la République populaire de Chine à la République du Congo. Malgré la conjoncture d'austérité financière internationale, les travaux se poursuivent sans subir les effets de cette crise, et d'ailleurs à un rythme particulièrement accéléré. Nous sommes très marqués et très contents. Nous disons merci à nos amis chinois. Jusque-là, le Parlement ne disposait pas d'un siège parlementaire. C'est un cadre digne et futuriste dont nous nous réjouissons», a déclaré Pierre Ngolo.

Pour Isidore Mvouba, cet édifice arrive à point nommé :

«Nous avons hâte d'y aménager le plus vite possible», a-t-il fait savoir.

A signaler que cet ouvrage est le plus grand projet chinois au Congo en juger par le montant, financé entièrement par l'Etat chinois, depuis l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et le Congo. Ce projet se réalise sur un



Les présidents des deux chambres pendant la visite

laboratoire national de santé publique et l'Avenue Général Charles de Gaulle, sur une superficie totale de 4,5 hectares. Son plan masse prévoit, une

à eux, épousent le style pavillonnaire, composé de deux blocs indépendants. L'un pour l'assemblée nationale et l'autre pour le sénat, qui prennent en état le bâtiment tampon dédié aux activités polyvalentes. Une répartition spatiale en trois zones fera clairement distinguer les aires consacrées à l'Assemblée nationale, au Sénat et à la salle polyvalente. Le bâtiment aura une longueur de 151,2 mètres et une largeur de 99,33 mètres.

Les deux blocs de l'Assemblée nationale et du Sénat seront reliés par une salle polyvalente comportant un hall pour banquets, un salon V.i.p, une cuisine, une salle audiovisuelle et des blocs d'aisance pour dames et messieurs.

Cyr Armel YABBAT-NGO



Le siège du parlement en construction

site dont la forme triangulaire est délimitée par le Boulevard Denis Sassou-Nguesso, le surface bâtie de 24.408 mètres carrés. Les bâtiments du siège, quant

Promotion des Droits de l'Homme

Former et aider les policiers à mieux les comprendre et les défendre

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) en partenariat avec l'Union européenne et la Direction générale de la police, a organisé du 27 au 28 février 2018 à Brazzaville, un atelier d'information et de formation sur les droits de l'Homme destiné aux agents de la police congolaise. L'atelier s'encadre dans le projet Mobiliser et animer les efforts de la société civile dans la lutte contre la détention arbitraire et la torture en République du Congo (MANDAT).

Rassemblant vingt-cinq policiers venus de différents services, cette formation avait pour but de mieux informer et former des agents de la Force publique sur la thématique des droits de l'Homme, et partant les aider à mieux les défendre dans l'exercice de leurs fonctions.

D'après Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif de l'OCDH, «la méconnaissance des droits de l'Homme, des règles et garanties procédurales en matière d'arrestation et de détention de personnes, ainsi que du droit international, de multiplication des atteintes aux droits humains, l'éducation aux droits de l'Homme est une exigence première pour la construction de la vie sociale fondée sur la paix, la justice et la solidarité».

De son côté, l'ambassadeur Saskia De Lang, chef de Délégation de l'Union européenne a indiqué que, «ce projet traduisant une approche constructive et un engagement visant à



Jean-François Ndengué

aider pour faire mieux plutôt qu'à condamner. La Force publique joue un rôle clé dans un état de droit. Elle a comme rôle de garantir l'état de droit contre ceux qui voudraient lui nuire. A ce titre, la Force publique dispose d'un monopole de la violence. Mais celui-ci ne constitue pas une carte blanche pour de la violence arbitraire. Le fonctionnement de la Force publique est régi



Les participants et les officiels

par une législation stricte pour qu'elle agisse dans l'intérêt de la société et des citoyens», a-t-elle fait observer.

Rappelant les sanctions sévères allant jusqu'à la radiation infligées aux policiers auteurs de bavures avérées, d'atteintes à l'intégrité des personnes et des biens aux deux premiers mois de l'année 2018, le directeur général de la police, le général de police Jean-François Ndengué a souligné: «Notre objectif est de créer les conditions de possibilité d'expression de la liberté et de la garantie de la dignité des hommes, en faisant respecter scrupuleusement la loi. Les organisations de défense des droits de l'homme et la police devraient avoir plusieurs raisons d'entretenir de fructueuses relations positives. J'appelle de tous mes vœux

la multiplication de ce genre d'initiatives...», a-t-il souhaité. Tout en précisant que la police est le bras séculier de l'Etat, «mais l'exercice de sa puissance est encadré par la loi. Les ONG de défense des droits de l'Homme donnent parfois l'impression de l'ignorer. (...) Pour nous, le travail de protection des citoyens doit toujours s'accompagner de l'exigence du respect de leur dignité et de leurs droits».

A noter que le projet Mandat qui a commencé ses activités début 2016 et qui se conclura en 2018, est cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 183 millions de Francs CFA.

Alain-Patrick MASSAMBA & Madocie Deo-Gratias MONGO (Stagiaire)

Coup d'oeil en biais

Les étudiants congolais à Cuba appellent le président de la République au secours.

Ils ont écrit à La Semaine Africaine

«Par le présent mot, nous, étudiants congolais en médecine à Cuba, Promotions 2013, 2014 et 2016, soit près de 2000 étudiants, tenons à informer l'opinion nationale et particulièrement le Président de la République qu'après avoir supporté toutes les difficultés, situations humiliantes et même des désaveux que notre pays nous inflige avec plus de 15 mois sans bourse malgré les promesses de Monsieur le Premier ministre lors de son passage ici à la Havane, avons décidé de suspendre notre participation aux cours à compter du lundi 12 mars 2018 et réclameons notre rapatriement au pays où nos parents ne peuvent pas accepter nous voir souffrir comme on le vit actuellement loin d'eux.

Le Collectif des étudiants.»

Réponse de La Semaine Africaine: Espérons que le Président de la République lira ce coup d'oeil en biais. Courage.

Sanctions exemplaires chez des policiers à Brazzaville

Le commandement de la police a infligé des sanctions exemplaires à des agents pour divers motifs, notamment atteintes aux personnes, aux biens, à la paix publique. C'est ainsi que, pour les deux premiers mois de cette année 2018, 54 agents de la Force publique reconnus coupables ont été sanctionnés. 14 d'entre eux ont été déferés au parquet et 40 mis à la disposition de leurs corps respectifs. «L'année dernière, plus de 500 agents de la Force publique ont connu les sanctions draconiennes dont la radiation de nos effectifs, pour faute grave», a révélé le directeur général de la police, le général Jean-François Ndengué. Comme quoi, le travail de protection des citoyens doit toujours s'accompagner de l'exigence d'exemplarité.

Face au poison «Bébés noirs», la police appelle les ONG à la rescousse

Le directeur général de la police a fait une déclaration dans laquelle il avoue que la police ne peut comprendre et éradiquer seule le phénomène « Bébés-noirs » qui empoisonne la société congolaise. C'est ainsi qu'il en appelle à l'implication des ONG de défense des droits de l'Homme, soutenues par des partenaires comme l'Union européenne (UE). «Au nom de notre corporation, j'invite les ONG de défense des droits de l'Homme à prendre, par anticipation, des initiatives d'études de certains phénomènes sociaux déviants. Elles ne doivent pas attendre l'exaspération de ceux-ci pour trouver prétexte à condamner la Force publique», a-t-il dit.

Des produits avariés saisis et promis à la destruction

La direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales intensifie sa surveillance. Elle a présenté un échantillon des produits saisis par ses contrôleurs commerciaux. Dans le lot figurent des produits de consommation mal conservés et périmés. On y trouve aussi les produits cosmétiques, les couches à jeter et lingettes, les jus de fruit, les boissons alcoolisées, les pots de yaourt, de confitures et des pots de fruits de grands fabricants et certains produits dont la date de péremption a été effacée par les commerçants véreux. Tous ces produits saisis seront systématiquement détruits et l'opération de destruction sera entièrement supportée par l'opérateur économique. Pas question que les consommateurs congolais soient des cobayes volontaires ou des candidats au suicide alimentaire.

Disparition du corps d'une femme à la morgue municipale de Brazzaville

Mercredi 28 février, une famille voulant procéder à l'enterrement d'un membre décédé, une femme de 35 ans, après avoir effectué toutes les formalités administratives d'usage a eu la désagréable surprise de constater l'absence du corps dans le casier à la morgue municipale de Brazzaville. Il avait disparu sans que les pompes funèbres chargées de la mise en bière fournissent une explication sérieuse. Face à sa protestation, la direction de la morgue a organisé une recherche dans tous les casiers, dans l'espoir de retrouver le corps recherché. Sans succès. Une chaîne de télévision qui couvrait la cérémonie s'est vu interdire de poursuivre son reportage. Selon la direction de la morgue, il y a eu confusion de corps. Une enquête judiciaire a été ouverte.

ARMP: où est passée la redevance des marchés passés par le COJA 2015?

Le personnel de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ne respire pas la joie. Il revendique deux mois de salaires impayés. Ce retard ne peut pas se justifier, selon eux. Les agents ont donc voulu le faire savoir en exigeant la convocation d'une assemblée générale. Outre leur exigence urgente, ils veulent voir clair dans la gestion de la redevance des marchés passés par le Comité d'organisation des 11es Jeux africains payée à l'ARMP en 2015, au titre des marchés du COJA, soit 190.419.618 francs CFA. Ils recommandent entre autres l'audit organisationnel et financier de leur structure.

Pour une analyse sereine: La Semaine Africaine

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Erosions

Des déchets contre les ravins

Dans la plupart des quartiers de Brazzaville la menace posée par les grandes pluies reçoit la réponse, parfois désespérée, des riverains. L'Etat donne l'impression d'être débordé. D'autant que même ses propres structures sont menacées, avec des effets spectaculaires ou souvent sournois (voir notre photo).

Les parades de fortune font recours à tout ce qui est susceptible de résister aux furies des eaux de ruissellement. Celles-ci ont la fâcheuse tendance de suivre le tracé des rues, de longer les murs d'enceinte et de fracasser tous les obstacles sur leur passage, bétons ou arbres. Les quartiers en pente sont les plus particulièrement exposés, mais les eaux de pluie ont tendance à se créer leur propre puissance aussi en terrain plat et dans les vallées. Car, du fait de s'accumuler en un endroit entonnoir, elles



Une pointe d'érosion

finissent par se chercher une voie d'écoulement ici aussi. Le danger est donc partout en cette saison des pluies.

La mobilisation est, elle aussi générale. Elle se fait avec toutes sortes de parades. Les plus prisées et les plus usitées passant par la réutilisation des sacs de ciment vides. Remplis de sable ou de terre, ils finissent par s'imberber d'eau et peser lourdement. La pluie ne parvient jamais à les bouger, à moins de les bouger avec le pan de terrain sur lequel ils sont posés. Mais les sacs de ciment présentent un point faible: ils s'usent vite et leurs lanières finissent par rompre au bout de seulement quelques semaines.

Là où les crevasses se sont déjà formées, les riverains font littéralement feu de tout bois. De grosses pierres seraient sans doute l'idéal, mais la pierre est chère. C'est pourquoi on prend tout ce qui se présente. Tout y passe: d'anciens congélateurs, des portières de voiture ou des châssis, des troncs sont déversés à l'endroit pour combler et présenter une barrière de résistance aux eaux. Il est également fait recours à des herbes à croissance rapide, aux bambous ou aux palmiers en bordure des endroits ravinsés.

Ces derniers temps, on remarque aussi l'utilisation des contenues de poubelles. Par charretées entières, leur contenu est déversé sur les points jugés fragiles ou menacés. Et pas question de privilégier l'hygiène: la menace de l'érosion est toujours jugée plus grave que la menace d'épidémies éventuelles. Colmater un début de ravin avec des papiers hygiéniques utilisés ou des restes de restaurant laisse le temps de voir venir les maladies possibles, se disent les populations. Ce n'est pas de l'insouciance: c'est du désespoir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Les habitants de Ngamakosso désespérés

La pluie qui s'est abattue dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 février dernier a englouti une partie de la voie goudronnée de la route de Ngamakosso, dans le 6^e arrondissement de la Ville-capitale. Les populations de cette zone vivent un calvaire pour se déplacer. Une délégation du ministère de l'Aménagement est allée constater les dégâts le 20 février.



La deuxième sortie nord coupée en deux

Elle a fait savoir que la destruction de cette voie a été causée par les habitants même de cette zone. Elles qui se sont caractérisées par des attitudes incongrues en volant sans scrupule la caillasse érigée tout au long de la route pour la protéger de l'état mouvant du terrain.

Fissurant la voie bitumée, l'érosion qui progresse à pas de géant, a fini par prendre le dessus sur la voie. Le ravin a déjà englouti des maisons et a aussi détruit les façades des habitations lors des pluies nocturnes de décembre. Des familles ont quitté les lieux en catastrophe, abandonnant dans la foulée des objets importants.

Les populations, elles, ont accusé le manque de suivi du ministère de l'Aménagement. Selon elles, les prétendus ingénieurs qui arrivent sur les lieux ne sont que des touristes. «Nous voulons voir venir des experts. Il est temps que le ministre en charge des Grands travaux mette l'homme qu'il faut à la place qu'il faut», a lâché un habitant, abattu.

Ce phénomène gagne du terrain, causant au passage des pertes en vies humaines et d'énormes dégâts matériels. Dans les quartiers Ngamakosso, Massengo, Kombo-Matari, Maman-Mboualé, Jacques-Opangault, Mikalou, Emeraude, Casis, Kahounga, Mfilou ou Moukondo, Mouhoumi, Sadelmi, Kinsoundi, Moukounzi-Ngouaka, Mayanga..., les habitants vivent dans la peur pendant les pluies.

A noter que les érosions sont dues au lotissement anarchique, au déboisement, à l'insuffisance des systèmes de drainage des eaux pluviales, au défaut de communication sur ces questions, à la caducité du plan de développement urbain. Le Gouvernement est engagé à décaisser des fonds au plus vite pour stopper la progression de ses érosions qui ne cessent de prendre de l'ampleur.

A. N'K-K.

Enseignement technique et professionnel

Bonnes perspectives de coopération avec la Namibie et la Turquie

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes a reçu tour à tour, en audience, mardi 27 février 2018, à son cabinet de travail, les ambassadeurs de la République de Namibie au Congo Vilio H. Hifindaka et de Turquie Can Incesu. Avec le premier, les échanges ont porté sur le bon fonctionnement de l'Institut de formation technique et professionnelle de Loudima (IFTPL). Avec le second, l'ambassadeur de Turquie au Congo, il s'est agi d'informer le ministre de la disponibilité de bourses de Turquie pour les bacheliers à partir du 16 avril prochain.



Vilio H. Hifindaka



Can Incesu

L'ambassadeur de Namibie au Congo Vilio H. Hifindaka s'est dit satisfait des progrès réalisés à l'IFTPL, dans les domaines de la formation, des conditions de travail des élèves ainsi que des infrastructures. «Nous avons dans cet Institut plus de 200 élèves congolais et namibiens ainsi que les enseignants. Nous voulons que ces élèves obtiennent leurs diplômes dans les domaines spécialisés. L'électricité dans cet Institut est disponible 24 h/24. Compte

tenu de la fourniture en eau, quelques travaux doivent être réalisés», a-t-il indiqué. L'ambassadeur namibien a souligné que le Congo et la Namibie s'attendent à ce que l'IFTPL fonctionne normalement. L'ambassadeur de Turquie au Congo, quant à lui, est venu informer le ministre de l'enseignement technique de la disponibilité des bourses de Turquie pour les bacheliers dans les mois prochains. «Ces bourses seront accessibles à la fois aux bache-

liers de l'enseignement général et à ceux de l'enseignement technique. Nous nous sommes accordés pour informer les élèves de terminale et les bacheliers des années précédentes sur la façon de s'enregistrer sur l'internet pour avoir ces bourses. Celles-ci sont accessibles à tous les bacheliers de moins de 21 ans ou plus, il n'y a pas de critère, mais simplement avoir une bonne moyenne», a-t-il

précisé. Le diplomate Can Incesu a aussi rappelé qu'une agence turque en séjour au Congo a visité plusieurs centres de formation du ministère de l'Enseignement technique dans le but de bien orienter la coopération entre les deux pays.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Gestion durable des forêts

Faciliter la mise en œuvre des indicateurs pour le suivi des écosystèmes

La capitale congolaise a abrité du 20 au 22 février dernier un atelier sous-régional des indicateurs de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) et d'identification des thématiques de publication. Au terme de l'atelier, plusieurs recommandations ont été formulées parmi lesquelles la nécessité d'une rencontre des coordonnateurs nationaux de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), permettant une appropriation effective du système d'indicateurs de l'OFAC.

Durant les deux jours de travaux, les participants ont été édifiés sur les thématiques pertinentes facilitant la mise en œuvre des politiques ou stratégies nationales/régionales de gestion durable des forêts et favoriser les systèmes de rapportage relatifs aux engagements internationaux auxquels les pays membres ont adhéré, afin de contribuer de manière transversale à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC. Pour Richard EBA'AATYI, chef de projet de l'OFAC, suite à l'élaboration des premiers indicateurs en 2008 et à leur première révi-

sion en 2012, le besoin de procéder à une deuxième révision permettra de mieux répondre aux attentes des Etats, notamment en lien avec leurs engagements pris dans diverses conventions. «Cette révision a permis d'optimiser le suivi des thématiques émergentes, et d'harmoniser les indicateurs en s'alignant sur les processus globaux et les objectifs de développement durable. Il s'est agi d'aborder les étapes relatives à la coordination et à la publication des prochains Etats des forêts et des aires protégées», a-t-il dit. Le directeur général de l'Economie forestière, représentant la



Le presidium à la clôture des travaux

ministre de tutelle, Etienne Yoyo, a fait savoir que les pays de la sous-région et particulièrement le Congo, ne ménageront aucun effort pour faire de l'OFAC son instrument de mise en œuvre du plan de convergence, afin de capter l'ensemble des informations nécessaires à la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. A signaler que la mission de

l'OFAC consiste à compiler, centraliser, harmoniser, analyser et diffuser des informations sur les forêts d'Afrique et le contexte socio-économique et institutionnel qui régit leur gestion.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE et Ismaëlle Goveline AKIANA (Stagiaire)

30^e Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Le Congo devrait suivre l'exemple du Soudan en agriculture

«Développement durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires en Afrique: amélioration des moyens de production et création d'emplois décents et attrayants pour les jeunes». C'est sur ce thème que Khartoum, capitale du Soudan, a abrité du 19 au 23 février la 30^e conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'Afrique. Le ministre Henri Djombo, ministre de l'Agriculture a pris part à cette conférence. Il s'est réjoui de l'avancée considérable du Soudan dans le domaine du développement agricole et qui pourrait servir d'exemple au Congo.



Henri Djombo

Mettant à profit son séjour de travail au Soudan, Henri Djombo s'est imprégné de la réalité du développement agricole du Soudan. Les avantages accordés aux grands investisseurs sont à la base des progrès enregistrés. «Il nous faut des grandes fermes, de très grande taille qui produisent énormément; généralement ce sont des capitaux

extérieurs parce qu'il est rare de trouver à l'intérieur du pays des capitaux importants, mais il faut donner la terre, il faut accorder des conditions meilleures pour l'investissement agricole», a-t-il signifié. Pour favoriser le gros investissement au Congo, le pays devrait comme au Soudan procéder par la défiscalisation. «Si on

défiscalise tout, il y aura encore plus d'avantages, parce que la santé financière des exploitations agricoles pastorales et de la pêche montrera une volonté de développer ce secteur», a relevé Henri Djombo, tout en sollicitant que les petits producteurs soient aussi encouragés par l'octroi de crédits de proximité.

La 30^e conférence régionale a été organisée conjointement par le Gouvernement du Soudan et la FAO. Elle a réuni des ministres et délégués de haut-niveau provenant des Etats membres, des partenaires et des représentants d'organisations de la société civile en Afrique.

A. N'K-K.

Qui me répondra?

Le Gouvernement congolais lançait, en juillet 2011, un projet de lutte contre les érosions, glissements de terrain et autres phénomènes naturels dus à l'occupation anarchique des terres. Intitulé: «Aménagement des bassins versants et stratégies de lutte contre l'érosion hydrique à Brazzaville». Qu'en est-il aujourd'hui?

(Gaspard NKOUNKOU, Brazzaville)

Cameroun

Paix et unité avant le scrutin présidentiel

L'élection présidentielle au Cameroun se tiendra cette année au mois d'octobre. Le climat est déjà mouvementé. Parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), s'active à sa base. Pareil pour l'opposition, au sein de laquelle le principal parti, le Front social-démocrate (SDF), tente de réanimer certains mécanismes pour se préparer aux futures joutes électorales. Cette formation a tenu son congrès, à Bamenda, du 22 au 24 février 2018 dans le Nord-ouest, qui a débouché sur l'élection de Joshua Osih, en remplacement du leader charismatique Ni John Fru Ndi, son fondateur.

À la vue de la situation qui prévaut désormais dans la partie anglophone du pays, à Bamenda et Buea, chefs-lieux des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest notamment, la paix



Me Akéré Muna

est désormais un enjeu important. Dans ces deux régions, la force publique est chaque jour à rude épreuve pour traquer les sécessionnistes qui prônent le retour au fédéralisme, et qui ont même décrété de façon symbolique en octobre dernier la République fantasmée de l'Ambazonie.

C'est dans ce contexte que les évêques de la province



Joshua Osih

ecclésiastique de Bamenda, l'une des cinq que compte le Cameroun, ont appelé le président Paul Biya à se rendre sur place pour jeter les bases d'un dialogue attendu par les filles et fils de ce pays, y compris avec les plus radicalisés, les séparatistes.

Si certains au Cameroun défendent la thèse du retour au fédéralisme, d'autres se soucient

plutôt du renforcement de ce qui est devenu depuis 1961, la République unie du Cameroun ou la République du Cameroun. Dans cette atmosphère aussi s'entremêlent le chaud et le froid et deux candidats ont d'ores et déjà fait savoir leur intention de candidature à l'élection présidentielle. Il s'agit de Me Akéré Muna, ancien avocat de l'Etat camerounais, président de l'Union panafricaine des avocats et de Joshua Osih, successeur de John Fru Ndi à la tête du SDF. Il y a quelques jours, le président Paul Biya était sous les projecteurs des médias suite aux révélations faites par un collectif de journalistes aidés par Transparency International. Ces derniers attestent que le chef de l'Etat camerounais aurait passé 1645 jours hors de son pays, en effectuant des voyages à l'étranger pour un coût de 65 millions de dollars.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Conférence internationale sur le Lac Tchad

Pour la sauvegarde du Lac Tchad

La capitale du Nigéria, Abuja, a abrité du 26 au 28 février 2018 une conférence internationale sur la protection du Lac Tchad, sous l'égide d'Engr Sanusi Imran Abdullahi, secrétaire de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Initiée par l'UNESCO en partenariat avec cette commission, la rencontre a connu la participation des responsables politiques, des scientifiques et des représentants des commissions locales du bassin du Lac Tchad.



Le Lac Tchad menacé de sécheresse

Subventionné par la Banque africaine de développement pour une durée de trois ans, ce projet a permis aux participants de dresser un état des lieux des ressources hydrologiques, naturelles, socio-économiques et culturelles du Lac Tchad réputé base des djihadistes. Entre autres, plusieurs perspectives louables ont été examinées: tels renforcer les compétences locales en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel; contribuer à réhabiliter les corridors de migrations de la faune sauvage comme des éléphants entre le Cameroun, le Tchad et le Nigéria; préserver les oasis et lutter contre l'assèchement des points d'eau, grâce à la restauration des certaines mares.

Il a été question également de développer les activités génératrices de revenus, comme la production de spiruline, des algues vertes traditionnellement récoltées par les femmes, et de soutenir les efforts en faveur de la préservation de la vache kouri, espèce emblématique menacée.

L'autre point crucial a consisté à chercher à aider les pays riverains du Lac Tchad à travailler ensemble, afin de remplir les critères de bonne gestion et de préservation des écosystèmes pour présenter les candidatures de sites transfrontaliers en bassin de ce lac comme réserve de biosphère.

Le bassin constitue une importante source d'eau douce qui fait vivre plus de 40 millions de personnes dans les pays de la région (Cameroun, Niger, Nigéria, RCA et Tchad). La question demeure au centre des discussions de la Commission du bassin du lac Tchad et l'UNESCO depuis 2011. Conscients d'un éventuel assèchement de cette ressource naturelle, les participants ont envisagé son approvisionnement à partir d'autres bassins plus importants, tel le fleuve Congo.

Ermene-Préférence TSASSA (Stagiaire)

Afrique du Sud

Ramaphosa entre rupture et continuité

Président de transition sud-africain jusqu'en 2019, Cyril Ramaphosa a publié lundi 26 février 2018 sa nouvelle équipe gouvernementale. Elle est composée de beaucoup de personnalités naguère bêtes noires du président sortant et de ses proches. A en croire un analyste, le remaniement ministériel de l'actuel président sud-africain est un acte visant à unir les factions au sein du parti au pouvoir en Afrique du Sud, le Congrès national africain (ANC). Ramaphosa a lui-même déclaré que les changements du cabinet visaient à créer l'équilibre, la continuité et la stabilité.

Dans cette nouvelle équipe gouvernementale figurent entre autres: David Mabuza, 57 ans, vice-président, surnommé le «chat» pour ses qualités d'habile tacticien, il traîne derrière lui une réputation sulfureuse de jusqu'au-boutiste prêt à tout, y compris à l'intimidation et à la violence, pour asseoir son autorité. Certains l'accusent



Nkosazana Dlamini-Zuma congratulée par Cyril Ramaphosa

même d'avoir ordonné l'exécution d'adversaires, ce qu'il a toujours nié.

Nkosazana Dlamini-Zuma, 69 ans, ancienne épouse de Jacob Zuma, est nommée ministre de la Planification, tandis que Malusi Gigaba 46 ans, ministre de l'Intérieur, incarne à lui seul la coterie des «survivants» de l'ère Zuma. Au prix du subtil équilibre politique recherché par le nouveau chef de l'Etat, M. Gigaba quitte le poste stratégique des Finances pour

retrouver celui de l'Intérieur qu'il avait occupé de 2014 à 2017. Décrit par l'opposition comme un des plus proches de la sulfureuse famille d'hommes d'affaires Gupta, au cœur de la plupart des scandales de corruption qui ont terni l'ère Zuma, il avait très récemment pris ses distances avec l'ex-président. Ministre des Entreprises publiques, Pravin Gordhan, âgé de 68 ans a quant à lui eu des passages au ministère des Finances, de 2009 à 2014

puis de 2015 à 2017, lui valant la réputation de «monsieur Propre». Son limogeage au profit d'un proche de Zuma a fait dévisser la bourse de Johannesburg et le rand sud-africain, preuve de la confiance qu'il inspire aux marchés et investisseurs. Reconverti depuis au conseil d'administration d'un fonds d'investissement, il a avoué n'avoir pu résister à l'appel que lui a lancé le président Ramaphosa.

Nhlanhla Nene, 59 ans, ministre des Finances, économiste de formation, a été une première fois nommé au portefeuille des Finances en mai 2014 puis nuitamment remercié un an et demi plus tard par Jacob Zuma, sous le reproche d'avoir accepté un poste dans une banque régionale.

Le premier gouvernement de l'actuel président sud-africain est donc le fruit, comme il l'a lui-même expliqué, d'un subtil compromis entre «la continuité et la stabilité» et «la nécessité de renouveau».

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Burkina Faso

Le procès des accusés du coup d'Etat manqué suspendu

Ouvert mardi 27 février 2018, le procès des responsables présumés du coup d'Etat en 2015 contre le régime de transition n'a duré que quelques heures. Ce procès a été suspendu et reporté sine die. Il vise 84 militaires et civils, avec à leur tête le général Gilbert Diendéré, ancien patron de la garde présidentielle sous le régime de Blaise Compaoré. Cette tentative de putsch avait provoqué la mort d'au moins

quatorze personnes.

Les Burkinabè attendaient impatiemment depuis deux ans un procès jugé historique. De haut-gradés de l'armée, notamment ceux de l'ex-régiment de la sécurité présidentielle déchu, sont impliqués dans ce putsch. Gilbert Diendéré est le principal accusé pour atteinte à la sûreté de l'Etat et des violences, car en 2015, il avait pris la marche de l'opération alors que les sous-officiers étaient à la manœuvre. Un autre grand

nom de l'armée burkinabè cité dans cette affaire est celui d'Isaac Yacouba Zida qui réside désormais au Canada.

Un autre cité est Michel Kafando, ancien président de transition, actuellement envoyé spécial de l'ONU pour le Burundi. Le général Diendéré affirme qu'il n'était au courant de rien et aurait pris les devants du mouvement pour éviter le bain de sang, hypothèse que le juge Yaméogo a repoussée du plat de la main. Nombre d'autorités politiques



Gilbert Diendéré

de la majorité du régime de l'ex-président Compaoré sont pointées du doigt dont Djibril Bassolé, ex-ministre des Affaires étrangères, accusé de

trahison et de collusion avec un pays étranger, la Côte d'Ivoire. Une conversation téléphonique avec Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale ivoi-

rienne, a été enregistrée, il la qualifie de fausse et d'un simple entretien.

Le Balai citoyen, un collectif qui avait résisté à ce putsch, souhaite que le droit soit dit en toute son impartialité; alors qu'Amnesty international se dit préoccupé du fait que les militaires et/ou les civils poursuivis pour des violations des droits humains ou des crimes de droit international, soient tous jugés devant des tribunaux militaires. Nos regards sont donc tournés vers la justice burkinabè qui espérons-nous dira au mieux le droit jusqu'au bout dans cette affaire.

E.P. -T.
(Stagiaire)

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
 TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
 CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF
 REPUBLIQUE DU CONGO
 Unité*Travail*Progrès

INSERTION LEGALE

Par Maître Jean Clément NGATALI
 Greffier en chef du Tribunal de Commerce de Brazzaville;

DE LA CLOTURE DES OPERATIONS DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIETE RICHESSE TAYLOR

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu, en date du 20 février 2018, à la requête de Monsieur Edlin Jubeloy AYESSA VENDZE, juge commissaire de la liquidation de la société RICHESSE TAYLOR au capital social de dix millions de francs (10.000.000) CFA, immatriculée au RCCM sous le numéro CG-BZV-10 B 2022 dont le siège social est sis au 23, avenue Prosper GANDZION, Centre-ville, aux fins de la clôture des opérations de liquidation de ladite société; la décision dont le dispositif est le suivant:

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort;

Vu les dispositions des articles 171 ancien, 173, 174 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif;

Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation des biens de la société RICHESSE TAYLOR.

Dit que le présent jugement fait recouvrer à chacun des créanciers l'exercice individuel de leurs actions contre le débiteur.

Pour avis d'insertion légale

**Maître Jean Clément
 NGATALI,
 Greffier en chef.**

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE CONGO

«C2A CONGO»

Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage appt. 102
 B.P.: 4905, Pointe-Noire / Tél.: 06 953 97 97

ENERMECH CONGO (Succursale)

Siège Social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Immeuble les SCI les cocotiers
 RCCM: CG/PNR/15 B 87
 Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'actionnaire unique de la société ENERMECH LIMITED, du 6 Février 2018, il a été décidé de la fermeture et de la radiation de la succursale au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Congo Brazzaville.

La succursale a été radiée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 23 février 2018, sous le numéro 444.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique, sous le numéro 18 DA 1801, le 23 février 2018.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire, sous le numéro 15 B 87 le 23 février 2018.

Pour avis.

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
 DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
 DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

**ANNONCE LEGALE
 N°003/2018/PN-CITE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Référence cadastrale	Quartiers	Arr.	Requérants
01	8964 du 10/01/2018	Section: H, Bloc: 73 Parcelle: 02, Superficie: 362,59m ²	CENTRE- VILLE (Derrière Service D'hygiène)	01	NZAMBA -MPELE Stanislas
02	8815 du 26/10/2017	Section: /, Bloc: 24, Parcelle: 06 Superficie: 500,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	DEMBI Clara
03	8816 du 26/10/2017	Section: /, Bloc: 24, Parcelle: 05 Superficie: 500,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	DEMBI Durel Ermeland
04	8772 du 05/10/2017	Section: /, Bloc: 24, Parcelles: 01 et 10 Superficie: 1000,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	DEMBI DUVAL Antoine
05	9012 du 31/01/2018	Section: K, Bloc: 37, Parcelle: 19, Superficie: 300,00m ²	MBOTA Marché (CQ 416)	04	ADEKPEDJOU Nafiou Alabi
06	9022 du 05/02/2018	Section: AE, Bloc: 23, Parcelle: 06, Superficie: 508,58m ²	SIAFOUMOU	05	KIMFOKO KAYA Barthelemy
07	2501 du 31/08/2012	Section: ACL1, Bloc:85, Parcelle: 02, Superficie: 500,00m ²	VINDOULOU	05	APOVO Patricia
08	8307 du 16/03/2017	Section: /, Bloc: 39, Parcelles: 06, 07, 08 et 09, Superficie: 2000,00m	YANDA (FIGNOU)	HINDA	EBINA Chris Emery
09	8946 du 28/12/2017	Section: AE Bloc: 116, Parcelles: 02 et 04, Superficie: 1000,00m ² ,	SIAFOUMOU	05	MADUR DEURETH
10	7068 du 03/12/2015	Section: AM, Bloc:132, Parcelles:04, Superficie: 418, 44m ²	NKOUIKOU (Ecole 15 Août)	04	BOKO TCHISSOUNGOU Esther
11	8945 du 28/12/2017	Section: AF, Bloc:93 bis, Parcelle:08 et 09, Superficie: 1173, 19m ²	SIAFOUMOU	05	MAMADOU Valentin
12	6988 du 17/11/2015	Section: AN, Bloc 20, Parcelles: 12 et 13, Superficie: 438, 13m ²	NKOUIKOU(Arrêt Rebecca)	04	MATOUBA MANGO Desthy Kardell
13	8936 du 27/12/2017	Section: CG, Bloc: 152, Parcelle 02, Superficie: 500,00m ²	KOUFOLI II	05	OKO INIANGA Trecey Abigaël
14	8918 du 20/12/2017	Section: ABW2, Bloc: 294, Parcelles: 01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	KOUFOLI 2	05	MADI ADON Hermann
15	8917 du 20/12/2017	Section: ABW2, Bloc: 294ter, Parcelles: 01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	KOUFOLI 2	05	MADI ADON Hermann
16	1914 du 03/02/2012	Section: T, Bloc: 137, Parcelle: 15, Superficie: 361,06m ²	REX (TOTAL Bar)	01	BAOUMOU WAGUE
17	8991 du 23/01/2018	Section: R, Bloc: 104, Parcelle: 02, Superficie: 251,24m ²	GRAND MARCHÉ	01	BAHAMADI WAGUE, MAHAMADOU WAGUE, DEMBA WAGUE
18	8915 du 18/12/2017	Section: CL, Bloc: 236, Parcelle: 06, Superficie: 500,000m ²	MONGO KAMBA	05	NGUIMBI MAPEMBI Hermann Jacmain
19	517 du 30/06/2010	Section: CG, Bloc: 209, Parcelle: 01, Superficie: 1250,00m ²	KOUFOLI	05	TCHICAYA BOUMBAS Jean Gilbert
20	7436 du 06/05/2016	Section: ACV2 suite2, Bloc: 35, Parcelle: 01 et 02, Superficie:1000,00m ²	MENGO	LOANGO	BOUCKITA Arsène Harold
21	8595 du 27/07/2017	Section: ABW1, Bloc:106, Parcelle: 10, Superficie: 500,00m ²	KOUFOLI	05	BOUKOULOU JeanLéon
22	8990 du 23/01/2018	Section: AD, Bloc:60, Parcelle: 03 bis, Superficie: 239,81m ²	SIAFOUMOU	05	BON Guy Gérard Nazaire
23	8797 du 18/10/2017	Section: AD, Bloc: 22, Parcelle: 08, Superficie: 600,00m ²	MBOTA (RAFFINERIE)	05	AMBENDE Benjamin
24	8880 du 01/12/2017	Section: L (Saint-Pierre, Bloc: 07, Parcelle: L-081/V, Superficie:186,09m ²	OCHH (SO.PRO.GI)	01	MOUSSA Marie Laure Nicole
25	8935 du 27/12/2017	Section: ACV2 Suite, Bloc: 36, Parcelles: 07 et 08, Superficie: 1000,00m ²	MENGO	LOANGO	LES ENFANTS NIAMA Roch Fabien
26	2405 du 07/08/2012	Section: CG, Bloc: 153, Parcelle: 01, Superficie: 500,00m ²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	MOHAMA Abdoulaye
27	6934 du 27/10/2015	Section: CN, Bloc: 19, Parcelle: 04 et 06, Superficie: 1000,00m ²	MONGO KAMBA	04	MOUBOYO LIELE Deo Gracias
28	8919 du 20/12/2017	Section: ABW2, Bloc: 338, Parcelles: 01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	KOUFOLI 2	05	MADI ADON Hermann
29	9042 du 15/02/2018	Section: AB, Bloc: 100, Parcelle: 06, Superficie: 350,00m ²	SONGOLO	05	MOANDHALT DEKAMBI Eric Yohan
30	9045 du 16/02/2018	Section: ABW, Bloc: 225, Parcelle: 11, Superficie: 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	SAMA Noé Armel Junior

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Fait à Pointe-Noire, le 15 Mars 2017

Pour l'insertion légale
 L'Inspecteur Divisionnaire,
 Jean Gaëtan TCHIBINDA



PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion
à prix KDO

Compose *121*4#



3GB
5 000^F 7
jours

45 GB

30 000^F 30
jours

LE RESEAU DES SMARTPHONES

PUBLICIS - AG Partners

Deuxième session de la Mutuelle des travailleurs des Douanes (MUTRADO)

Etudier la possibilité d'augmenter les ressources de l'organisation

Sous les auspices de Gilbert Missoni Missoungala, son président, la Mutuelle des travailleurs des Douanes (MUTRADO) a tenu la deuxième session de son Conseil d'administration, du 27 au 28 février dernier à Brazzaville. C'était en présence de Jean Alfred Onanga, président d'honneur de cette mutuelle.

L'ordre du jour comportait plusieurs points, entre autres, l'examen et l'adoption du compte rendu de la dernière session du Conseil d'administration du 23 au 24 février 2017; l'examen et l'adoption du rapport d'activités du Bureau exécutif national (BEN), exercice 2017, du rapport financier du BEN exercice 2017, du rapport du Commissariat au compte, du programme d'activités exercice 2018, du budget prévisionnel exercice 2018 et des divers.

Au terme des travaux, le Conseil d'administration a recommandé au Bureau exécutif national de voir avec l'administration de tutelle, la possibilité d'augmenter les ressources de la mutuelle, pour le mieux-être des mutualistes. Mais aussi pour aider à renflouer les caisses de l'Etat. Entendu

qu'en 2018, les prévisions budgétaires édictées par le Gouvernement à la Douane congolaise s'élevaient à 121 milliards F. CFA. Pour relever le défi, les mutualistes estiment que l'administration doit fonctionner de concert avec la



Le présidium



Les mutualistes...

mutuelle. Et, l'amélioration des conditions de vie des mutualistes contribuera, à coup sûr, à l'augmentation du rendement douanier.

Mettant en exergue le climat de morosité qui prévaut au sein de l'administration, qui entraîne une incidence sur les ressources de la

municipalisation accélérée. Ceci, pour permettre que ces édifices apportent de la valeur ajoutée à la mutuelle.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a adopté le budget prévisionnel exercice 2018, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de quatre cent cinquante millions (450.000.000) de F. CFA. Dans son allocution à la clôture du Conseil d'admini-

membres qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie de ces derniers, par une assistance multi-forme». Il s'est également réjoui de ce que les travaux de la deuxième session du Conseil d'administration de la Mutuelle des travailleurs des Douanes se soient déroulés dans «un climat serein, de franche collaboration et de vérité».

Créée le 30 avril 2010, la Mutuelle des travailleurs des douanes, qui jouit d'une autonomie de gestion participative, est une association libre et volontaire des douaniers en activité et ceux admis à la retraite. Elle vise à promouvoir la solidarité,

mutuelle, le Conseil d'administration a reconnu, tout de même, que sans l'administration, il n'y a pas mutuelle. Puisque les recettes de la MUTRADO proviennent majoritairement de l'activité douanière; du Travail Extra Légal (TEL) et du contentieux douanier.

Et pour trouver des solutions aux problèmes financiers que connaît la mutuelle, dus à la baisse de l'activité économique, il a été mise en place une commission de réflexion sur la gestion des mess construits dans tous les départements, grâce à la



...pendant le conseil d'administration

gestion, Gilbert Missoni Missoungala a rappelé l'objectif essentiel de la MUTRADO: «le renforcement de l'esprit de corps, de la solidarité entre ses

l'entraide et la prévoyance dans les domaines des risques sociaux.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Session ordinaire du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire

Un budget d'austérité pour la ville océane congolaise

Le Conseil départemental et municipal de la ville de Pointe-Noire a adopté, au cours de sa session ordinaire de février dernier, son budget exercice 2018. Impacté par la baisse des recettes de l'Etat et des dotations allouées aux collectivités locales, ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18,7 milliards de frs CFA. Il était d'un peu plus de 21 milliards en 2017.

La récession économique et financière est l'une des principales causes de la baisse budgétaire, du fait de la fermeture de nombreuses entreprises constituant la principale base imposable. D'où une réduction de l'assiette fiscale de la commune. C'est donc sur la base de ce budget d'austérité que les conseillers municipaux ont prévu le montant total des investissements à environ 9 milliards de francs CFA. A ce titre, les activités retenues concernent principalement la réalisation de certains travaux. Notamment «les points à temps», autrement dit, la réparation des trous et autres nids de poule sur les principales voies bitumées de la ville, le bitumage de quelques voies déjà



Michel Kando (au milieu, Ph. d'archives)

élargies avec aménagement des trottoirs, la réhabilitation de quelques feux tricolores à certains carrefours, la réhabilitation du réseau d'éclairage public, le déguerpissement intelligent des trottoirs au centre-ville, la modernisation du rond-point Kassaï, etc.

Il apparaît que le budget alloué ne saurait couvrir l'ensemble des projets. D'où faut-il une maîtrise de la chaîne de mobilisation des ressources. Ce qui implique, entre autres, une traque et une neutralisation des agents de recouvrement véreux ou indélébiles. Jean-François Kando, le Député-maire, en a d'ailleurs fait l'un de ses chevaux de bataille. Car il faut absolument de l'argent pour réussir sa mission et satisfaire les attentes de ses concitoyens. D'où l'appel du député-maire à l'ensemble des citoyens et des agents

municipaux à porter une attention particulière aux questions d'assainissement. En effet, en cette saison où les pluies diluviennes sont quasi quotidiennes, les voies de circulation de la ville ont besoin d'un entretien quasi permanent. Les Ponténégrins se plaignent déjà de l'état de dégradation très avancé des voies bitumées et les conducteurs rechignent à payer leur taxe de roulage dans ces conditions.

Dans le même ordre d'idées, les conseillers municipaux ont adopté une délibération instituant une journée de nettoyage de la ville de Pointe-Noire. Cette journée est fixée au premier samedi de chaque mois, de 8h à 11h, sur toute l'étendue de la ville.

Paul TCHIAMVO



HOPE
CONGO S.A.

Établissement
de microfinance
2ème catégorie

Mission

Investir dans les rêves des familles dans les communautés défavorisées du Congo en proclamant et vivant l'Évangile.

Méthode

Nous partageons l'espérance en Jésus-Christ en fournissant une formation basée sur la Bible, des services d'épargne et de crédit qui restaurent la dignité et brisent le cycle de la pauvreté.

Motivation

L'amour de Jésus-Christ nous motive à nous identifier à ceux qui vivent dans la pauvreté, et à être Ses mains et Ses pieds, en œuvrant pour glorifier Dieu.

AVIS DE RECRUTEMENT

HOPE Congo S.A., filiale de HOPE international, est un établissement de microfinance de deuxième catégorie. Dans le cadre du renforcement de notre équipe d'exploitation du réseau de Brazzaville, nous recherchons des stagiaires aux postes ci-dessous cités pour une durée de cinq (5) mois rémunérés, avec la possibilité d'embauche :

Poste	No. de postes	Type du contrat	Durée
Chargé de Relation Clientèle	10	Stagiaire	5 mois, avec possibilité d'embauche

QUALIFICATIONS

- I. L'engagement personnel envers la mission, méthode, et motivation de HOPE Congo ;
- II. Bac +2/3 en gestion commerciale et marketing, banque, finances, microfinance ou tout autre diplôme équivalent ;
- III. Un an d'expérience à un poste similaire. Une expérience dans le domaine de microfinance ou des services financiers serait un atout supplémentaire ;
- IV. Respect des procédures et des normes ;
- V. Bonne expression écrite et orale de la langue française et les langues nationales.

POUR POSTULER

DOSSIER À FOURNIR : Un C.V. détaillé, une lettre de motivation, une copie légalisée du diplôme et un récépissé d'inscription à l'ONEMO.

LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES : Adressez vos candidatures à l'ONEMO ou à la Direction Générale de HOPE Congo, croisement Avenue de la Paix et la rue Lékana N°77, Moundali - Brazzaville.

E-mail : info@hope.cg

Téléphone : +242 222 81 52 36/ 05-573-72-18

DATE LIMITE : Le 14 mars 2018 à 12H00

Diocèse de Saint Diego, Californie, USA

Une série de récollections de Carême avec les sourds

La communauté paroissiale sourde de la paroisse Sainte Rose de Lima dans le diocèse de Saint Diego, au sud de la Californie, à la frontière avec le Mexique, a organisé, du vendredi 9 février au dimanche 11 février 2018, la première récollection de Carême avec l'abbé Ghislain Cheret Bazikila.

Le programme de la récollection se présentait comme suit: - vendredi 9 février: 18 heures- 20 heures: temps de rencontre et d'échange avec les nouveaux membres de la Communauté sourde. - samedi 10 février: 9 h: arrivée des sourds et amis. 10 h-16 h: récollection, conférence, réflexion, repas, conférence, adoration, confession en langue des signes. 17 h: messe (vigile): ensemble sourds et entendants de la paroisse. Cette messe a été célébrée par le curé de la paroisse, le père Luc Jaureq. Dimanche 11 février à 8h 30, a eu lieu la messe dominicale en langue des signes pour les sourds de la paroisse. Elle était célébrée par Mgr John Dolan, évêque-auxiliaire du diocèse de Saint Diego, concélébrée par l'abbé Cheret Ghislain Bazikila, maître de la récollection et le père Luc Jaureq, curé, et le diacre Gérard Marquez, de la paroisse Sainte Rose de Lima. Cette messe était animée par la chorale des enfants de la paroisse Sainte Rose. En signe d'accueil à l'évêque-auxiliaire qui fut l'ancien curé de cette paroisse et par la chorale des fillettes de la paroisse Saint Thomas Apotré qui apprennent la langue des signes avec gaieté. Le thème de la récollection était: «Du Carême vers la Pâques: à partir du Temps de nous-mêmes au Temps du Christ.»

Si la nourriture est pour le corps, quel est le sens du jeûne du Carême? Pâques: liturgie de la vie, liturgie de la joie, liturgie de la victoire de l'amour de Dieu. Le Jésus de Marie et des Saints est le Jésus de Pâques. Pendant la récollection du samedi, l'abbé Cheret a dit aux sourds de faire le jeûne et de se confesser souvent. Car,



Mgr John Dolan entouré du père Luc Jaureq (à g.), du diacre Gérard Marquez et de l'abbé Ghislain Cheret (à d.)



La chorale paroissiale en langue des signes des filles de Saint Thomas Apotré accompagnée de l'abbé Ghislain Cheret

rien ne sépare la terre et le ciel, sinon le péché. Comme nous le demande le Pape François, il les a rappelés à ne pas aller confesser les péchés des autres personnes, mais seulement leurs propres péchés. Nous le savons qu'il n'y a pas de père (de famille) parfait, de mère parfaite, de sœur ou frère parfait, de la belle-famille parfaite, du voisin parfait et d'amie parfaite. Ainsi, que chacun(e)

confesse ses propres péchés. A la fin de la messe dominicale, l'abbé Cheret a reçu et remercié les étudiantes de l'université d'Etat de Californie aux programmes académiques de la langue des signes venues pour leurs expériences personnelles sur le terrain. Il a également rencontré quelques lycéennes envoyées par leur professeur de la langue des signes venues avec des questions à poser afin

de réaliser leur devoir de classe de ce week-end. C'est la règle pastorale de la plupart des diocèses et des communautés paroissiales d'offrir aux membres des récollections de l'Avent, du Carême et de fin d'année. En effet, les chrétiens aiment beaucoup ces récollections et conférences parce qu'elles (comme l'étude) nourrissent le cœur et font progresser la vision de la foi et l'activité pastorale. Retenons que l'évêque actuel du diocèse de Saint Diego fut l'ancien évêque auxiliaire de l'archidiocèse de San Francisco. La majorité des prêtres de San Francisco deviennent des évêques et/ou archevêques des diocèses de la région Ouest des Etats-Unis d'Amérique.

G.W.B.
(Sur les notes de l'abbé Cheret Ghislain Bazikila, prêtre l'archidiocèse de Brazzaville, en mission dans l'archidiocèse de San Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique)

- Express National International
- Fret Aerien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasai (face au ccf) | Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)

Tel : (+242) 053010238 / 055501075 | Tel : (+242) 055501071 / 055501073

www.gxinternational.net | Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

Tarifs d'abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Pour une analyse sereine:
La Semaine Africaine

Premier message du temps de Carême

La sécurisation du patrimoine du diocèse, un acte de foi pour tout baptisé

«L'Eglise catholique, peut en vertu d'un droit inné, acquérir, conserver, administrer et aliéner des biens temporels, indépendamment du pouvoir civil, pour la poursuite des fins qui lui sont propres». Cf. Canon 1254. Ces fins propres sont, principalement, organiser le culte public, procurer l'honnête subsistance du clergé et des autres ministres, accomplir les œuvres d'apostolat sacré et de charité, surtout envers les pauvres. Sans ces biens temporels, il est difficile pour l'Eglise d'accomplir sa Mission. C'est pourquoi elle accorde à la gestion des biens une attention particulière et consacre un livre entier du code de Droit canonique aux «Biens temporels de l'Eglise».

Au regard de ce qui précède, il est clair que l'Eglise jouit du droit de propriété qui est en fait, «le droit de jouir et de disposer de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements». Cf. article 544 du Code civil. La possession d'un bien d'Eglise est légitimée par sa mission. Si la possession du bien n'est plus utile, directement ou indirectement, à l'accomplissement de sa mission, il convient, dans le respect des normes canoniques et civiles, d'envisager de s'en dessaisir. Dans cette optique, les diocèses ont un patrimoine constitué des biens mobiliers et immobiliers, comprenant: les actions, obligations, bons, rentes; les droits, les créances; les installations techniques, les véhicules, les constructions et leurs aménage-

ments; les bois et les terrains. D'où, il est important de faire un inventaire des biens relevant de la juridiction diocésaine en examinant les bilans, conventions, titres, etc., des paroisses et du diocèse, pour leur meilleure gestion d'une part, mais aussi de les distinguer des biens appartenant à d'autres personnes juridiques ou d'autres types d'organisations ecclésiales, notamment les associations des fidèles, congrégations religieuses, instituts, etc. Au Congo, notamment dans le diocèse de Pointe Noire, il a été mis en place une Commission du Patrimoine dont la mission est de répertorier, de gérer et de protéger les biens canoniques du diocèse. Effectivement, le diocèse de Pointe Noire dispose d'un patrimoine important, dont certains biens, notamment les biens immobiliers, ont été acquis pendant



Abbé Félicien Mavoungou

l'époque coloniale, d'autres après et maintenant. Cependant, il y a lieu de s'interroger sur l'état voire la situation de tous ces biens. En effet, certains biens immobiliers sont en train d'être spoliés par des tiers passant pour des propriétaires terriens. Le Séminaire Notre Dame de Loango est dans une situation critique aujourd'hui. Tous les terrains situés aux abords sont devenus le théâtre d'occupations anarchiques malgré les interpellations faites à maintes reprises par les autorités ecclésiastiques aux auteurs de ces actes pour le moins inciviques. Des arbitrages sollicités auprès des autorités politico-administratives pour que l'Eglise se réapproprie ces terrains



Brice Makosso

sur lesquels elle dispose d'un titre de propriété (Titre n°1548 délivré par l'administration coloniale sur une superficie totale de 258 ha abritant la mission catholique de Loango) n'ont pas encore aboutis. La Paroisse Notre Dame de l'Assomption a perdu depuis quelques années une partie de sa superficie. Plusieurs paroisses du diocèse sont dans des situations de perte de leur superficie suite à des occupations ou à des ventes par des personnes non habilitées. D'autres terrains de l'Eglise sont devenus presque des choses sans maître. Les terrains situés devant le Centre Pollo de Pointe Noire à Maténdé sont exploités par les pouvoirs publics, soit qui y implantent des administrations,

soit qui les mettent à la disposition des écoles privées, lesquelles les utilisent pour les activités sportives, sans que l'Eglise n'en sache les modalités. Quant aux écoles, les unes ont été rétrocédées à l'Eglise, d'autres certainement en cours de rétrocession, d'autres encore, personne ne connaît encore leur sort. Il se pose aujourd'hui une nécessité, celle d'inventorier tous les biens mobiliers et immobiliers du diocèse, et savoir la situation de chacun de ces biens. C'est l'occasion de s'interroger si les terrains sur lesquels sont bâties les églises du diocèse et autres œuvres ont été immatriculés. Si ce n'est le cas, il est temps de le faire, c'est-à-dire mettre en œuvre toute la procédure d'immatriculation en vue de l'obtention du titre foncier. Oui, la sécurité des biens immobiliers du diocèse, notamment les terres, pour ne pas dire les terrains passe par l'obtention d'un titre foncier, ce titre de propriété qui confère des droits définitifs, inattaquables et intangibles. Mais, cela ne saurait être l'œuvre d'une seule personne, pas de l'Evêque, ni moins de son Vicaire Général. C'est la tâche de toute chrétienne, de tout chrétien, pour qui pas de toute personne de bonne volonté. Donner quelque chose pour sécuriser les biens de notre diocèse, c'est donner un peu de soi; c'est

participer à l'effort de Carême, dans une certaine mesure. Voilà une autre façon de vivre son jeûne c'est-à-dire se priver d'un peu de ses désirs, de ses loisirs, de ses détente parfois si onéreux en vue de faire avancer l'œuvre de Dieu. Oui, cet effort de Carême participe aussi de l'idée du partage, qui est une autre exigence du temps de Carême. Donnons à notre Eglise particulière de Pointe Noire, les moyens de préserver et de protéger son patrimoine immobilier, et faisons-le en toute discrétion car le Christ nous dit: «Quand tu fais l'aumône, ne va pas le claironner devant toi... Pour toi, quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite... afin que ton aumône soit secrète; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra». Cf. Matthieu 6, 2-4. Contribuer à la sécurisation des biens de notre diocèse est un témoignage de foi en tant que baptisé(e). La foi doit aussi se traduire par et dans les œuvres: «Au contraire, on dira: 'Toi, tu as la foi, et moi, j'ai les œuvres. Montre-moi ta foi sans les œuvres; moi, c'est par les œuvres que je te montrerai ma foi». Cf. Jacques 2, 18. C'est ainsi que chacune et chacun de nous traduira sa prière, la prière qui n'est pas simple parole, mais aussi un acte concret. L'effort de Carême (en se privant un moment de ce que l'on aime), le partage et la prière comme actes de foi, pour sécuriser les biens de notre diocèse, telle est une autre façon de vivre maintenant et pour toujours le Carême.

Commission Diocésaine Justice et Paix de Pointe Noire

Père Romano Gambalunga, postulateur de la Cause de béatification du Cardinal Emile Biayenda

«La préparation de la Positio dont je suis responsable, avance à un bon rythme»

De passage à Paris du 12 au 19 février 2018, le père Romano Gambalunga, postulateur de la Cause de béatification du Cardinal Emile Biayenda, a bien voulu nous dire à quel point en sont les procédures canoniques.

* Bonjour padre! Votre dernier passage à Paris remonte au 6 mai 2017 à l'occasion de la célébration eucharistique du 40^e anniversaire de la mort du Cardinal Emile Biayenda, en la basilique de Saint-Denis, messe présidée par Mgr Anatole Milandou et que vous avez concélébrée. Quel souvenir gardez-vous de cette cérémonie, après ce que vous avez vu à Brazzaville?

** Je garde un très beau souvenir de cette célébration festive. Elle m'a fait comprendre encore mieux combien la mémoire de Biayenda est vivante et combien sa figure est importante pour la vie de beaucoup de personnes.

*Un de vos noms est Transfiguration, étrange, non? Puis il y a votre appartenance à l'ordre des Carmes Deschaux. Pourriez-vous nous parler de cet ordre religieux, et de l'origine de votre vocation sacerdotale puis monastique?

**Ma vocation est née en connaissant les Pères Carmes du Sanctuaire de la Vierge de Laste, qui se trouve près de la maison de mes parents, sur la coline de Trente, dans le Nord de l'Italie. Il était donc facile, en fréquentant ce couvent dans lequel vivaient des jeunes qui commençaient leur expérience de vie religieuse (postulants et novices), et en cherchant la miséricorde de Dieu pour qu'il remplisse mon cœur de jeune assoiffé de vie.

*Depuis quand êtes-vous à la Congrégation de la Cause des Saints? Comment l'instruction de la Cause du Cardinal Biayenda vous est-elle tombée dans les bras? Et comment s'organise le travail dans ce grand dicastère?

** Je collabore avec la Congrégation des Causes des Saints de

puis juin 2012. J'assume la Cause du Cardinal Biayenda après le retour dans sa terre natale du précédent postulateur, Père Ildefonso Moriones. Le travail à la Congrégation est complexe et surtout, on pourrait employer un fonctionnaire de plus, parce qu'il y a beaucoup de Causes à examiner. Le cardinal préfet est aidé par un évêque secrétaire, d'un sous-secrétaire et du promoteur de la Foi. A ceux-là s'ajoutent les rédacteurs qui suivent le travail de préparation de la Positio (Orientation ou voie à prendre, Ndlr), qui sera examinée par les historiens, les théologiens et les évêques. Lorsqu'il y a un miracle, c'est une équipe de médecins, des théologiens et des évêques qui l'instruit. Vous pouvez l'imaginer: coordonner plusieurs personnes n'est pas facile.

*Vous arrive-t-il de sentir le poids de cette charge au regard de l'attente des Eglises locales qui vous confient ces dossiers?

**Si une Cause est vivante, c'est-à-dire est présente dans le cœur des gens qui prient le Serviteur de Dieu, qui demandent et reçoivent des grâces et se sentent aidés dans son chemin de vie, alors je sens plus forte ma responsabilité de ne pas trahir la confiance de tant de personnes et cela m'aide à bien faire mon travail.

*Dans votre travail, vous arrive-t-il de douter de la personnalité du candidat proposé?

**Toutes les Causes ne sont pas toujours de belles Causes, parce que le candidat à la canonisation n'a pas toujours une grande réputation de sainteté. Quelquefois une Cause est ouverte pour un véritable coup de



Gabriel Sounga-Boukono et le père Romano Gambalunga

fouet de l'Esprit qui souffle dans l'âme d'une portion du peuple de Dieu, en l'inspirant à se souvenir du Serviteur ou de la Servante de Dieu et à lui demander des grâces. D'ordinaire le postulateur conseille, suggère, peut pousser ou freiner selon son discernement, mais après, la décision est prise ensemble avec l'Auteur de la Cause, ou souvent directement par la Congrégation, peut-être parce qu'il y a un problème insoluble qui surgit durant l'instruction de la Positio.

*Au sujet de la Cause du Cardinal Emile Biayenda, où en sont les choses? Je sais votre droit de réserve. Permettez-moi de vous demander si vous maintenez ce que vous nous avez dit le samedi 6 mai dans la chapelle des pères de la Rue Lhomond, je vous cite: «Commencez à économiser pour le billet de Brazzaville». Cette parole est-elle toujours d'actualité?

**Commencer à économiser et à mettre de côté l'argent pour le billet d'avion est un conseil que je peux répéter, en espérant qu'il n'y ait pas des problèmes durant l'instruction de la Positio du Cardinal Biayenda (NDLR). Depuis quelques années, les cérémonies pour la Béatification se déroulent dans le pays d'origine du futur Bienheureux). Cela je ne peux pas le savoir maintenant et ne

dépend pas de moi, mais je peux dire que le travail pour la préparation de la Positio pour lequel je suis responsable, avance avec un bon rythme.

*Permettez-moi de vous remercier au nom de l'Eglise du Congo-Brazzaville pour ce travail combien passionnant et exaltant que vous accomplissez jour après jour pour la Cause de cette grande figure de l'Eglise d'Afrique et de l'Eglise universelle. Que Dieu vous bénisse.

**A l'Association (Association Cardinal Emile Biayenda, ACEB-France, Ndlr), je peux dire deux choses et je le fais avec tout mon cœur: la première chose, c'est de continuer à prier le Cardinal Biayenda pour qu'il aide le peuple congolais et toute l'Afrique à s'ouvrir à l'Evangile de la miséricorde et de la justice de Dieu. La deuxième, c'est de maintenir vivante sa mémoire, mieux le connaître en lisant ses écrits, ses homélies et le faire connaître au plus grand nombre possible. Que le Seigneur vous bénisse et que la Sainte Vierge vous protège!

Propos recueillis par Gabriel SOUNGA-BOUKONO Président de l'Association Cardinal Emile Biayenda-France acebfrance@yahoo.fr

Lettre circulaire de Carême 2018 de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville

«Engageons-nous pour une conversion véritable»

Aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville

Chers prêtres, chers frères et sœurs,

Comme le rappelle le Pape François, dans son Message de Carême 2018, cette année, «la Pâques du Seigneur vient une fois encore jusqu'à nous! Chaque année, pour nous y préparer, la Providence de Dieu nous offre le temps du Carême».

En effet, le 14 Février 2018 commence le Carême, temps de préparation à la montée vers Pâques. La tradition chrétienne, s'inspirant de la Parole de Dieu, enseigne que ce temps liturgique fort repose sur trois piliers: la prière, le jeûne et l'aumône. Ces trois pratiques conservent leur importance et leur actualité dans un monde, paradoxalement, tendant à se séculariser à outrance et voulant ériger des déviations en valeurs.

Le thème soumis à notre méditation par le Message du Pape est très parlant: «A cause de l'ampleur du mal, la charité de la plupart des hommes se refroidira» (Mt 24, 12). Cette alerte du Pape, paraphrasant l'Évangéliste Matthieu, est une invitation à s'éloigner des faux prophètes qui «sont comme des charmeurs de serpents», c'est-à-dire qu'ils utilisent les émotions humaines pour réduire les personnes en esclavage et les mener à leur gré». C'est aussi une interpellation face au cœur froid qui semble caractériser aujourd'hui notre humanité. Le Pape constate la froideur de l'amour étouffé, dénonce les guerres fratricides et la tendance à ne rechercher que les apparences; tout ceci arrive aussi à refroidir l'amour même dans nos communautés.

C'est pourquoi, ce temps de Carême qui s'ouvre à nous, devrait être mis à profit en consacrant beaucoup d'espace à la prière, en pratiquant le partage (la charité ou l'aumône) et en vivant le jeûne qui, selon le Pape, «réduit la force de la violence, nous désarme et devient une grande occasion de croissance».

De façon concrète, des recommandations sont faites et elles sont aussi à considérer comme des efforts de Carême :

1. La journée de prière pour la R.D.C. et le Soudan, le 23 février, suivant une organisation propre à chaque Paroisse de l'Archidiocèse de Brazzaville ;
2. «24 heures pour le Seigneur» en célébrant le Sacrement de Réconciliation pendant l'adoration eucharistique, du vendredi 9 mars au samedi 10 mars 2018 dans les 5 zones pastorales de l'Archidiocèse de Brazzaville, en choisissant une Paroisse par Doyenné; c'est une expérience déjà vécue pendant l'année 2017 que le Pape nous demande de répéter cette année 2018, pendant le Carême;
3. Un effort explicite, à définir par Paroisse, pour la Cause de Béatification et de Canonisation du Cardinal Émile BIAYENDA, en procédant à une quête spéciale à cet effet pendant un vendredi de Carême à l'issue du Chemin de Croix. Cet effort sera transmis aussitôt après à l'Économat diocésain.

Puisse ce temps de Carême nous permettre de nous convertir réellement en tuant toutes les déviations qui font obstacle à notre épanouissement spirituel, en vue de ressusciter, avec le Christ, à Pâques.

Un Saint Temps de Carême à tous!

Mgr Anatole MILANDOU Archevêque de Brazzaville

Abbé Antonio Mabiala, secrétaire général de l'ACERAC

Un espace de collégialité entre évêques, pour débattre des problèmes d'ordre pastoral

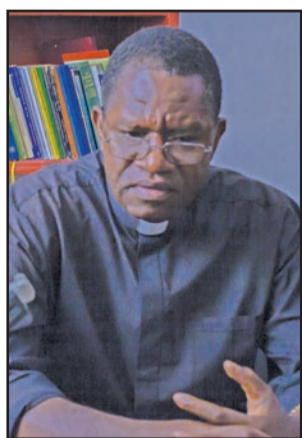
Le dimanche 16 juillet 2017, à Yaoundé, au Cameroun, les évêques clôturaient les travaux de la XI^e assemblée plénière de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC). Au terme de leurs réflexions, les évêques après, avoir élu Mgr Juan Nsue Edjang Mayé, archevêque de Malabo, président de la C.e.g.e (Conférence épiscopale de Guinée Equatoriale), nouveau président de l'ACERAC, à la tête de leur association ont, désigné comme nouveau secrétaire de l'ACERAC, l'abbé Antonio Mabiala, prêtre congolais, ancien recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha de Kinsoundi à Brazzaville. Il remplaçait l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, vicaire judiciaire de l'archidiocèse de Brazzaville. Le nouveau secrétaire général de l'ACERAC nous accordé l'entretien que voici.

*A la XI^e assemblée plénière de l'ACERAC, les évêques, au terme de leurs réflexions, ont porté leur dévolu sur votre personne comme nouveau secrétaire de l'ACERAC. Quelle a été votre réaction?

**D'abord je dis merci aux techniciens de La Semaine Africaine de me contacter, pour parler de l'ACERAC, Quels sentiments? Sentiments, je peux dire, d'abord d'étonnement. Parce que, quand j'ai appris que j'étais nommé à l'ACERAC, j'étais curé d'une paroisse à Pointe-Noire. Mes

sentiments sont des sentiments d'étonnement, mais suivis aussi d'autres qui sont d'obéissance. Car c'est en vue d'obéir à mon Eglise que j'ai accepté d'assumer cette nouvelle charge.

*Il y a quelques années, vous étiez recteur du Grand séminaire de philosophie, Mgr George Firmin Singha de Kinsoundi, à Brazzaville. Puis curé de la paroisse Sainte-Face de Jésus, à Pointe-Noire. En quoi ces deux fonctions (recteur et curé) différent-elles de vos nouvelles



Abbé Antonio Mabiala

attributions de secrétaire de l'ACERAC?

**D'abord, après mes fonctions de recteur, je n'ai pas été nommé curé. J'ai été d'abord vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, de Pointe-Noire. C'est deux ans après que j'ai été nommé curé. Quant à la différence de fonctionnement entre le curé recteur et le secrétaire de l'ACERAC, ce sont des choses, je ne peux pas dire totalement différentes, mais ce sont des facettes de fonctions du prêtre. Au niveau de la paroisse, on est à la charge d'âmes; c'est carrément

la pastorale. En tant que recteur, c'est la formation, l'éducation des jeunes en vue du sacerdoce. Et comme secrétaire de l'ACERAC, je suis au service des évêques de l'Afrique centrale, en assurant l'administration, la coordination des conférences membres de nos structures régionales.

*Monsieur l'abbé, qu'est-ce que l'ACERAC? Quel est réellement le rôle du secrétaire de l'ACERAC?

**L'ACERAC, c'est un concept qui se présente en sigle. ACE-RAC signifie: Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale. Qu'est-ce que c'est que l'ACERAC? C'est une structure de coordination des diocèses qui comprennent cette Afrique centrale là. Un organe de concertation des Conférences épiscopales de l'Afrique centrale. Un espace de collégialité entre évêques, pour débattre des problèmes d'ordre pastoral, d'ordre social aussi, des problèmes concernant les Conférences épiscopales de cette portion de l'Afrique centrale. Ici, les évêques apprennent à travailler en synergie, pour des questions

d'intérêt commun. Maintenant, quel est le rôle du secrétaire? Son rôle c'est d'être au service de ces évêques-là, d'assurer cette synergie, cette coordination. Lorsque le secrétaire reçoit une information venant de la macro structure de l'Eglise, il doit la faire connaître aux différentes Conférences épiscopales membres de cette association.

*Pourquoi le poste de secrétaire général de l'ACERAC est-il confié toujours à la République du Congo (Abbés François de Paul Moundanga, Mesmin-Prosper Massengo, Antonio Mabiala)?

**Je ne saurais pas vous donner une réponse exhaustive. J'imagine que, comme le siège se trouve au Congo, à Brazzaville, les membres de cette association se sont entendus pour que le secrétaire général soit quelqu'un issu du clergé congolais. Mais je pense que dans l'avenir ça pourra changer. Parce que nous avons des structures comme la CEMAC, du point de vue socio politique, son secrétariat, je peux dire, peut être rotatif, indépendamment du siège. Pour le moment; c'est le Congo qui assure cette direction du secrétariat. Personnellement, je ne vois pas, pour quelles raisons le secrétaire serait seulement du Congo!

*Monsieur l'abbé, vous êtes

également coopérateur à la paroisse Saint-François d'Assise de Brazzaville. Cela ne vous fait-il pas trop de charges?

**Je suis prêtre. Et le prêtre, c'est quelqu'un qui est aussi chargé de sauver les âmes. Cela fait partie de la facette des fonctions du prêtre dans une paroisse. Comme je ne peux pas être là, à temps plein, j'assume ma coopération, en aidant le curé et les vicaires qui sont là-bas, pour des charges qui reviennent à un prêtre: la célébration des messes, l'animation d'une retraite, d'une recollection, les confessions, bref, tout ce qu'un prêtre est censé faire dans sa fonction de prêtre.

*Un dernier mot?

**C'est un mot d'encouragement que j'aimerais adresser, aux techniciens de la presse catholique. Qu'ils assurent toujours ces échanges, entre la presse et l'Eglise. Personnellement, lorsque les journalistes de notre Eglise, de La Semaine Africaine et de Radio Magnificat, me contacteront, pour une information à donner, je serai toujours disponible. En tout cas, je vous encourage à être ferme dans ce que vous faites, comme techniciens de la presse et techniciens de l'Eglise.

Propos recueillis par Pierre-Alain Céphas BANSIMBA-MUANGA

Archidiocèse de Brazzaville

L'abbé Farah Albert Madede inhumé au cimetière de la cathédrale Sacré-Cœur

Décédé samedi 10 février au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, l'abbé Farah Albert Madede, curé de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Ignié, a été inhumé samedi 17 février 2018, au cimetière de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, après la messe de requiem. Célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, et concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, ainsi que plusieurs prêtres.

Plusieurs autorités de divers rangs dont M. Ambroise Bayakissa, administrateur-maire de l'arrondissement 3 Tié-Tié de Pointe-Noire, Mme Jacqueline Kimbembe Malanda, maire de la communauté urbaine d'Ignié, étaient comptés parmi les participants à la messe, aux côtés des parents de l'illustre disparu, des religieux, religieuses de diverses congrégations et des laïcs venus aussi bien de la cathédrale Sacré-Cœur, des autres paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et surtout de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Ignié. Animée par le chœur diocésain Les Amis du Grégorien et la Schola populaire paroissiale d'Ignié, les chorales Saint François d'Assise et La fleur des Saints, respectivement, des paroisses Saint François d'Assise et Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Ignié, la messe des funérailles du regretté prêtre a connu un caractère particulier. La lecture de la biographie du



Abbé Farah Albert Madede

défunt par l'abbé Sébastien Zoubakéla, coopérateur à la paroisse Sainte-Anne du Congo, l'homélie prononcée par l'abbé Parfait Marius Malonga Ntari, vicaire de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Ignié, le mot du doyen Massengo-Mbé-Ignié, lu par le père Bruno Nkodia, curé de la paroisse Saint Grégoire de Massengo, l'ultime intervention de l'archevêque de Brazzaville



La mise en terre du regretté prêtre

et la prière du dernier adieu prononcée par Mgr Louis Portella Mbuyu, ont été les grands moments de cette messe. Consternation, tristesse, désarroi et désolation pouvaient se lire sur les visages des participants à la messe qui rendaient un dernier hommage à cet infatigable pasteur. L'abbé Sébastien Zoubakéla a fait ressortir les grands moments de la vie pastorale et missionnaire de ce pasteur qui était d'abord salésien de Don Bosco avant de rejoindre le clergé diocésain. Dans son homélie, l'abbé Parfait Marius Malonga Ntari a fait savoir ce qu'il retenait de ce confrère très réservé et prudent dans ses relations avec les autres, dévoué et animé d'une volonté remarquable à annoncer la

Bonne Nouvelle partout où besoin était. Ainsi, le défunt curé n'hésitait pas à parcourir 17 Km, les vendredis et les samedis pour aller célébrer les messes dans les communautés lointaines relevant de sa juridiction. Dans son ultime intervention, Mgr Anatole Milandou a rappelé les derniers souvenirs qu'il gardait de l'abbé Madede, ses moments d'hospitalisation, durant lesquels, il lui a rendu visite et a reçu la visite de NN.SS. Urbain Ngassongo et Louis Portella Mbuyu. Après la messe, le cortège funèbre s'est ébranlé vers le cimetière de la cathédrale.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Troisième dimanche de Carême-B-

Le cœur, temple où l'on rencontre le Seigneur pour une relation toujours plus intime

Textes: Ex 20,1-17; Ps 18/19; 1 Co 1,22-26; Jn 2,13-22)

L'épisode de la purification du temple chez Jean est présenté sous forme d'une action symbolique des Prophètes. C'est une action mimée devant les gens, à laquelle on donne une signification. Ainsi l'action est mise aussi au service de la prédication prophétique. Pour ce qui concerne ce passage, le contexte symbolique est très capital: la pâque juive. En fait, Jean contient quelques épisodes de la vie de Jésus qui sont placés pendant cette fête, pour leur donner une grande valeur symbolique: le discours sur le pain de vie (6,4), l'onction de Béthanie (12,1), et enfin le dernier repas (13,1). Dans notre passage, la connotation pascale est mise en exergue surtout avec le débat sur le signe (2,18-22).

La purification du temple peut bien être lue à la lumière des prophètes postexiliques, Malachie et Zacharie, notamment, sans oublier Néhémie, qui insistent beaucoup sur la centralité et la pureté du culte dans le temple reconstruit. Celui-ci doit être le lieu où le culte du Seigneur est célébré de manière adéquate, avec les dispositions du cœur. C'est dans un élan de renouvellement que le culte doit être, est célébré dans un temple aussi renouvelé. Dans cette perspective, Jésus est le prophète véritable (non seulement celui qui parle au nom du Seigneur, mais la parole même du Seigneur; Cf. Jn 1,1) qui promet un culte dans un renouvellement radical de vie.

Le carême que nous considérons comme temps favorable de réconciliation et de conversion, est ce moment où nous sommes appelés à vivre le culte dans un nouveau de cœur, un nouveau de vie. Notre cœur est un bon petit temple. C'est là où nous avons la possibilité de rencontrer le Seigneur, dans un rapport toujours plus intime. Il a besoin d'être débarrassé de tout ce qui ne favorise pas le culte en esprit et en vérité.

A la suite de telle action, les juifs réagissent. Dans le langage de Jean, les juifs représentent tous ceux qui résistent et peut-être s'opposent à l'enseignement de Jésus qui dit la vérité sur Dieu et sur l'homme. Ceux-ci demandent donc un signe qui devrait authentifier l'action posée. Dans le fond, la demande de signe peut être interprétée comme une demande de preuve de sa divinité. En grec, le terme signe est utilisé pour dire l'action merveilleuse que Dieu accomplit en faveur d'Israël en Egypte. On pourrait alors comprendre pourquoi la réponse que Jean place dans la bouche de Jésus est pleine de symbolisme pascale: «Détruisez ce temple, en trois jours je le rebâtirai». On comprend aussi, dans la foulée, le lien qui y est mis avec la foi: «Ils crurent». C'est donc dans cet esprit de Pâques que nous sommes appelés à vivre non seulement ce troisième dimanche, mais tout ce temps de Carême.

Au cœur du Carême, se dresse la croix du Christ, dont la logique ne manque pas de désorienter les différentes sagesse humaines, de les désaxer. Celles-ci sont trop limitées pour percer le fond de la pensée de Dieu. Elles ont besoin de la lumière de Dieu Lui-même, de la grâce. La croix, plantée dorénavant au cœur de l'histoire humaine, au cœur du monde, devient le signe par excellence de la libération de l'homme; libération des ténèbres du péché et de la mort, pour faire épanouir la vie de Dieu. Cette libération, était déjà préfigurée dans le don des dix commandements qui sont essentiellement des paroles de libération. C'est ce qui justifie le préambule par lequel commence le décalogue qui nous est proposé dans la première lecture. En face d'Israël, se trouve le Sinaï, le lieu de l'alliance, du don de la loi. Derrière, se trouvent la mer rouge et l'Egypte. Il ne faut pas qu'il retourne en arrière vers l'esclavage, mais qu'il avance là où son Seigneur l'appelle. Les commandements servent donc à lui éviter tout esclavage comme celle de l'Egypte ou pire encore. C'est ce qu'est devenue la croix pour les chrétiens.

Abbé Ildevert M. MOUANGA
Grand Séminaire Cardinal E. Biayenda

choses, l'ardent désir de nous former en permanence sur les questions essentielles qui concernent la vie religieuse et les réflexes requis, ouverts au témoignage de charismes communitaires spécifiques. En relisant attentivement les Actes du Symposium continental de la Vie Consacrée qui sont déjà entre nos mains, nous invitons les uns et les autres à s'identifier conformément aux aspirations et aux charismes propres de nos familles religieuses en éveillant en nous, à temps et à contretemps, nos gestes prophétiques gravés dans les réalités de la Mission. N'est-ce pas le moment, comme je l'ai communiqué aux participants au Symposium de Yaoundé:

«d'incarner et de ressusciter la Figure du Christ, une des réalités qui concentre le mieux, tous les traits de la figure christique qu'est l'Eucharistie qui, à elle seule, contient tous les trésors de l'Eglise»? Dans ce cas, il ne faut plus s'en cacher. L'heure vient d'«eucharistier» le monde, de déployer les implications éthiques de l'Eucharistie afin de mieux comprendre ce que Dieu attend véritablement de nous dans la concrétisation de la Mission évangélique pour une vie de témoignage réussi.

Père Brel DAOUDA MALELA,
SSS
Supérieur régional de
Religieux du Saint Sacrement
Président de la CSMC

Message de la Conférence des Supérieur(e)s Majeur(e)s du Congo à l'occasion de la Journée de la Vie Consacrée

«Allez dans le monde entier. Proclamer la Bonne Nouvelle à toute la création.» Mc 16,15

L'Eglise universelle a célébré, le 4 février 2018, la Journée de la Vie Consacrée. A cette occasion la Conférence des supérieur(e)s majeur(e)s du Congo (CSMC) que préside père Brel Malela Daouda, a publié un message intitulé: «Allez dans le monde entier. Proclamer la Bonne Nouvelle à toute la création.» Mc 16, 15. Dans ce message, le président de la CSMC affirme: «Les vœux que nous prononçons (Chasteté, obéissance, pauvreté) sont à prendre dans la ligne de notre épanouissement humain et spirituel. Nous devons prendre tous ces vœux comme «des engagements à un style de vie simple» qui appelle au véritable dépouillement volontaire devant favoriser, par voie de conséquence, une nouvelle relation avec la nature et les biens de la terre.» Ci-dessous, l'intégralité de ce message.

Cher(e)s frères et sœurs consacré(e)s du Congo
Nous partons résolument de cette invitation expresse du Christ pour imprimer dans notre cœur le sens véritable et la portée profonde de la Mission qui nous envoie vers les autres, ici ou ailleurs, sous l'impulsion de l'Esprit Sanctificateur, au chevet de nos lacunes, de nos lenteurs toujours aggravées. La Mission que le Christ nous confie, en tout temps et lieu, nous ouvre indéniablement aux dimensions du monde pour partir, dès que possible, et œuvrer à faire des disciples authentiques à divers endroits. Témoigner aussi, de façon permanente de notre foi et de notre engagement dans le Seigneur. La Mission à laquelle Dieu nous associe fait de nous des consacré(e)s à cause de notre disponibilité à être, avec les autres, au centre du véritable témoignage de foi. En tant que Consacré(e)s, nous sommes

mis à part, choisis, de manière expresse, pour suivre le Christ, vivre sa vie en la réactualisant partout où nous sommes. Notre Mission trouve ainsi, en ces moments de communion sincère entre nous et avec Dieu, un écho plus que favorable à la charité fraternelle toujours renouvelée et active. Nous sommes heureux de célébrer, comme chaque année, la fête de la Vie Consacrée dans la force de notre engagement, dans une meilleure recherche de disponibilité pour Dieu et pour les autres, comme nous, attachés à la Mission évangélique. C'est ce moment idéal que nous choisissons pour donner à notre vie un sens poussé de la fidélité à Dieu, à sa Parole de vérité. Dieu vient toujours à nous pour nous associer à sa bonté infinie, éveiller et porter vers les autres, nos frères et sœurs. Nous sommes heureux de vivre notre engagement de consacré(e)s, cette année, dans l'élan de cœur admirable que nous laisse le Symposium Continental de la Vie Consacrée qui vient de se tenir à Yaoundé du 11 au 13 janvier 2018, au Cameroun et qui nous a remis dans la valorisation de la formation continue en communauté, véritable chemin d'authentique prophétie évangélique. C'est l'occasion de nous asseoir et de nous concerter en communauté autour des sujets vitaux, des thèmes de référence. C'est aussi l'occasion d'exposer, sans faux-fuyant, tout ce qui touche la vie religieuse, dans ses différents volets de déploiement sur le terrain pratique. Les vœux que nous prononçons (Chasteté, obéissance, pauvreté) sont à prendre dans la ligne de notre épanouissement humain et spirituel. Nous devons prendre tous ces vœux comme «des engagements à un style de vie simple» qui appelle au véritable dépouillement



Père Brel Daouda Maléla

crés, cette année, dans l'élan de cœur admirable que nous laisse le Symposium Continental de la Vie Consacrée qui vient de se tenir à Yaoundé du 11 au 13 janvier 2018, au Cameroun et qui nous a remis dans la valorisation de la formation continue en communauté, véritable chemin d'authentique prophétie évangélique. C'est l'occasion de nous asseoir et de nous concerter en communauté autour des sujets vitaux, des thèmes de référence. C'est aussi l'occasion d'exposer, sans faux-fuyant, tout ce qui touche la vie religieuse, dans ses différents volets de déploiement sur le terrain pratique. Les vœux que nous prononçons (Chasteté, obéissance, pauvreté) sont à prendre dans la ligne de notre épanouissement humain et spirituel. Nous devons prendre tous ces vœux comme «des engagements à un style de vie simple» qui appelle au véritable dépouillement

volontaire devant favoriser, par voie de conséquence, une nouvelle relation avec la nature et les biens de la terre. «Lumière des hommes, nous marchons vers toi, Fils de Dieu, tu nous sauveras!» Le thème du Symposium Continental: «Personnes consacrées: identité, prophétie et mission» cadre parfaitement avec notre vive détermination de regarder plus loin, d'intérioriser, d'assimiler la force de la mission évangélique pour le raffermissement de la foi. Notre devoir de consacré(e)s est de vivre du témoignage éloquent de la vérité pour imprimer une véritable identité et garantir ainsi, en temps et en heure, une vision prophétique pour ce monde bouleversé. Avons-nous allumé nos cierges pour éclairer les pénombres de nos existences? Avons-nous regardé du côté de Jésus, Soleil de la vie, Lumière des hommes qui nous guide dans la traversée de nos déserts de misère et de folies nocives pour changer la face de l'humanité? Sommes-nous, nous-mêmes des rayons de lumière, des lampes sur nos routes, des luminaires dans la nuit. Notre vie fondée sur les valeurs évangéliques devrait, en toutes circonstances, se greffer sur la personne même de Jésus, le Christ, pour finalement servir de modèle achevé, de repère assuré de la validité de notre attachement à ce qui est bien, à ce qui est noble et qui nous vient de Dieu. Le Symposium nous a recommandé, entre autres bonnes

Production scientifique et prospérité des Etats

Corrélation entre Indice de production scientifique (IPS) et Indice de développement humain (IDH)

Les informations de la recherche au monde, fournies par Scimago Journal & Country Rank (SJR), qui prennent en compte les publications réalisées dans les plus grandes revues indexées par Elsevier et Scopus et qui présente l'état de la science pays par pays entre 1996 et 2016 ainsi que l'état de la population mondiale par pays fourni par worldometers permettent de calculer le ratio nombre de publications des 20 dernières années par rapport au nombre d'habitants par pays pour 1000 habitants (IPS).

Par Basile Guy Richard BOSSOTO

Professeur titulaire de Mathématiques Faculté des Sciences et Techniques Université Marien NGOUABI



Basile Guy Richard Bossoto

Le dernier rapport sur l'Indice de développement humain 2016 a été publié par le PNUD le 21 mars 2017 et prend en compte les données 2016 et 2015.

Le classement de 189 pays et territoires du monde par IPS et l'IDH permet de faire le constat suivant: • 11 pays africains se situent au top 100 de l'IPS (Seychelles, Maurice, Algérie, Lesotho, Tunisie, Afrique du sud, Botswana, Egypte, Maroc, Gabon, Namibie) dont trois sont dans le top 100 IDH (Seychelles, Maurice et Algérie);

• 28 pays sur les 30 ayant l'IPS le plus élevé, appartiennent au Top 30 des pays ayant le plus fort IDH. Seul Macao et la Corée du sud se classent respectivement au 42ème et au 33ème au classement IPS alors qu'ils occupent respectivement la 17ème et à 19ème place au classement IDH;

• 14 pays ayant moins de 10 millions d'habitants, appartiennent au Top 20 des pays ayant l'IPS le plus élevé;

• 16 pays ayant moins de 10 millions d'habitants, appartiennent au Top 30 des pays ayant l'IDH le

plus élevé;

• 11 pays ayant moins de 10 millions d'habitants, appartiennent au Top 20 de l'IPS et au top 20 de l'IDH;

• 5 pays ayant entre 4 millions et 6 millions d'habitants se situent au top 15 des pays les plus prospères dont 4 au top 10 (Norvège, Danemark, Singapour, Irlande). Ces mêmes pays se situent au top 10 de l'IPS.

L'étude de l'indice de production scientifique (IPS), établit clairement qu'il y a un lien étroit entre la recherche scientifique et le développement. Les pays les plus développés au monde, sont les pays qui ont un fort indice de production scientifique et réciproquement. De manière général, il existe une corrélation entre l'IPS et l'IDH (le coefficient de corrélation $\rho=0,65654377$). Cette corrélation est plus forte parmi les 100 premiers pays au classement IDH ($\rho=0,83588666$). Ce qui signifie que la recherche est «très» active dans les pays développés. En Afrique, on constate de

manière générale le lien entre l'IPS et l'IDH ($\rho=0,68768396$). Là encore, on constate que le lien Développement-Recherche est assez fort si on prend en compte les 30 pays ayant un fort IDH ou bien ceux ayant un fort IPS ($\rho=0,71103371$). Mais dans les pays ayant une faible IDH ou un faible IPS ($\rho=0,39817965$), il n'y a pas de lien étroit entre la recherche scientifique et le développement.

Ainsi, les pays africains qui ont un fort IPS sont ceux qui ont un fort IDH et réciproquement. Malheureusement dans de nombreux pays, surtout ceux qui ont un IDH inférieur à 0,5, il n'y a également pas d'activités scientifiques avérées.

- 12 pays du top 15 de l'IPS sont dans le top 15 de l'IDH ;

- 12 pays du top 15 de l'IDH sont dans le top 15 de l'IPS ;

- Les pays comme les Seychelles, Maurice, la Tunisie appartiennent au top 5 des deux indicateurs ;

- le Gabon est 8ème au classement

IPS et 7ème au classement IDH et occupant ainsi la 1ère place au niveau de l'Afrique centrale;

- le Congo se situe au 12ème rang africain pour l'indice IPS et au 13ème rang pour l'indice IDH et occupe dans les deux cas, le 2ème rang au niveau de l'Afrique centrale;

- La Guinée Equatoriale qui occupe une place assez honorable au classement IDH en arrivant au 14ème rang après le Congo, ne se situe malheureusement qu'au 38ème rang du classement IPS;

- le Cameroun qui a le plus fort PIB au niveau de la CEMAC, n'occupe que le 17ème et le 23ème rang respectivement au classement IPS et au classement IDH;

- la Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique avec 186.988.000 d'habitants, n'arrive qu'au 21ème et au 22 rang, respectivement au classement IPS et au classement IDH;

- la R.D. Congo, occupe la 52ème place au classement IDH et la 42ème place au classement IPS respectivement ;

- la RCA occupe respectivement les 44ème et 53ème rangs;

- le Tchad occupe quant à lui, la 48ème et la 52ème place. Après analyse de l'IPS et de l'IDH des différents pays du monde, nous constatons que certains pays occupent les premiers rangs dans les deux classements: nous avons en effet remarqué que 11 pays ayant moins de 10 millions d'habitants, appartiennent au Top 20 de l'IPS et au top 20 de l'IDH. Il s'agit des pays suivants:

Norvège, Suisse, Danemark, Singapour, Irlande, Islande, Hong Kong, Nouvelle-Zélande, Suède, Liechtenstein et Israël.

Nous constatons que ces pays qui ont à peu près la même population que le Congo et qui sont parmi les plus prospères au monde sont parmi ceux qui ont la plus forte production scientifique par tête d'habitants et ces mêmes pays sont également en tête des classements Doing business et Transparency International qui évaluent respectivement les pays en terme de climat des affaires et de lutte contre la corruption. Les pays de la CEEAC sont en bas de l'échelle du classement mondial et africain. Pour le cas du Congo, le salut viendra certainement par deux décisions essentielles : le choix du modèle de développement et l'amélioration des indices de développement.

Pour le modèle de développement, le choix idéal est celui des pays ayant la même population que le Congo et qui sont «les plus prospères» au monde: la Norvège, le Danemark, Singapour, Irlande, Nouvelle-Zélande.

Pays	Population (2015-2016)	Articles scientifiques (1996-2016)	IPS (2016)	Rang IPS (2016)	IDH (2016)	Rang IDH (2016)	Classement Doing Business (2016)	Classement Transparency International (2016)
Norvège	5.214.890	254807	48,86143332	6	0,949	1	8	6
Suisse	8.417.700	595889	70,79000202	1	0,939	2	33	5
Danemark	5.707.251	322814	56,56208217	2	0,925	5	3	1
Singapour	5.312.400	241361	45,43351404	9	0,925	6	2	7
Irlande	4.664.156	168071	36,0346009	18	0,923	8	17	19
Islande	323.675	17574	54,29520352	4	0,921	9	23	14
Hong Kong	7.374.885	241145	32,69813699	19	0,917	12	5	-
Nouvelle-Zélande	4.661.320	199300	42,75612917	11	0,915	13	1	1
Suède	9.998.000	552343	55,24534907	3	0,913	14	10	4
Liechtenstein	36842	1437	39,00439716	14	0,912	15	-	-
Israël	8.334.000	320716	38,48284137	15	0,899	20	54	28
Gabon	1.672.597	2261	1,351790061	96	0,697	116	167	101
Congo	4.662.446	3779	0,810518771	112	0,592	142	179	159
Guinée Equatoriale	1.222.442	179	0,146428215	167	0,592	143	173	159
Cameroun	23.739.218	12598	0,330683024	125	0,518	160	163	145
Sao Tomé	190.428	51	0,267817758	148	0,515	163	169	62
Rwanda	12.337.138	2166	0,175507461	161	0,498	166	41	50
R D Congo	86.895.208	630	0,007250112	187	0,435	183	182	156
RCA	5.277.959	624	0,118227519	172	0,352	190	184	159
Burundi	9.420.248	490	0,052015616	181	0,404	191	164	159
Tchad	11.412.107	434	0,038029787	182	0,396	193	180	159

Pour l'amélioration des indices de développement, le Congo doit lutter contre la corruption et lutter contre la pauvreté en améliorant le climat des affaires. L'investissement dans le domaine de la recherche doit être la priorité. En effet, il y a un lien étroit entre l'augmentation de l'Indice de production scientifique et l'augmentation de l'Indice de développement humain. L'IPS en 2016 du Congo est de 0,810518771 (12ème au rang africain et 112ème au rang mondial) pour un IDH de 0,592 (13ème au rang africain et 142ème au rang mondial) pour une population de 4.662.446 habitants, alors que l'IPS de la Norvège par exemple est de 48,86143332 (6ème rang mondial) pour un IDH de 0,949 (1er rang mondial) pour une population de 5.214.890 habitants. Pour espérer atteindre le niveau de production scientifique donc le niveau de prospérité de la Norvège actuelle, le Congo doit multiplier sa production scientifique par 60.

Le tableau ci-dessus présente l'IPS, l'IDH, et les classements Doing business et Transparency International des pays de moins de 10 millions d'habitants ayant un fort IDH et des pays de la CEEAC.

La préface de Christiane Taubira à l'ouvrage Le Procès de l'Amérique de Ta-Nehesi Coates

Il est peu courant de présenter une préface d'un ouvrage avant le texte qui s'y réfère. Et pourquoi donc ? Il existe de précédents célèbres. «Orphée Noir», préface de l'Anthologie de la littérature nègre et malgache par Jean-Paul Sartre, constitue un plaidoyer sur les valeurs de la civilisation noire, tout comme celle de Christiane Taubira au Procès de l'Amérique de Ta-Nehesi Coates, est un véritable chef-d'œuvre.

Par Lecas Atondi-Monmondjo



Lecas Atondi-Monmondjo

Le Procès de l'Amérique plaidoyer pour une réparation fut publié en langue originale en 2014. The case for reparation par The Atlantic Magazine. Il est traduit par Karime Lalechère aux Editions Autrement en 2017.

Cet auteur afro américain avait déjà publié une colère noire (Autrement 2014) dans la collection J'ai lu en 2017. Le Grand combat fut écrit et publié par Autrement (2017).

Christiane Taubira parle d'un réquisitoire implacable sur un ton grave. Le sujet a trait au système multiséculaire d'oppression de spoliation dans le domaine immobilier subi par les Afro américains.

L'auteur conte les expériences de Clyde et de ses compagnons de lutte de la Buyers League. Il met en lumière leurs déboires, leurs succès, leur inusable combativité, leurs soutiens, leurs amis, leurs compagnons de route. Surtout est dévoilé par «le vol à main armée, élevé au rang de principe de gouvernement».

Christiane Taubira fait tomber des mythes, celui de Jefferson,

qui dans ses mémoires affirme que «rien n'est plus clairement écrit dans le livre des destinées que l'affranchissement des Noirs, et il est certain que les deux races également libres, ne pourront pas vivre sous le même gouvernement. La nature, l'habitude et l'opinion ont établi entre elles des barrières insurmontables.»

Il existe des organismes privés ou publics aux Etats Unis qui ont une mission d'épargner à l'Amérique blanche une promiscuité dont les effets les plus redoutés ne sont pas le métissage, mais la dévaluation immobilière et d'extrême gravité, l'égalité que pourraient éprouver les Noirs, s'ils étaient traités en citoyens protégés par les lois. Conséquence, il faut entretenir l'insécurité de ces êtres. Ce n'est pas que le Sud, mais partout que le pays se ligue contre cette aspiration à l'égalité chez les Noirs, aussi évidemment dans le Midwest. Il y a des méandres administratifs conçus comme un labyrinthe calibré pour fourvoyer les familles africaines américaines. Christiane Taubira fait référence

à Césaire lequel recommandait d'abord d'étudier comment la colonisation travaille «à déciviliser les colonisateurs, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral». Albert Memmi, autre auteur ne dit guère autre chose, dans son Portrait du colonialisme. Il décrit en effet le colon comme un germe de pourrissement de la métropole, au même titre que le racisme spontanément incorporé. Taubira écrit: «les Etats Unis cumulent cette caractéristique d'avoir effectué en quelque sorte à l'inverse. Le processus de colonisation et d'avoir conduit comme les autres colonies une lutte de libération contre l'Angleterre en 1825 et 1888 de l'abolition définitive de l'esclavage, et ils ont choisi de s'installer et de se maintenir par la force dans les territoires africains, asiatiques,

américains.

Les Européens émigrés aux Etats Unis, eux se sont d'abord installés. Ils ont confisqué d'immenses étendues de plaines et les montagnes, accaparé de larges espaces de terres agricoles, annexé des territoires autonomes.

Ta-Nehesi Coates rappelle la révolte commune des Blancs et Noirs conduite sous l'autorité de Nathaniel Bacon à Jamestown. Lors des représailles, les Blancs domestiques en servitude, petits propriétaires furent la plupart amnistiés, les Noirs condamnés.

Le propos de Ta-Nehesi Coates nous emmène à aucun moment sur le terrain de la compassion, mais toujours de la dignité. Son récit traite la cause de l'égalité. Quelques que soient les configurations des réparations sont dues. Il s'est imposé entre les Alliés et l'Allemagne après la Deuxième Guerre Mondiale entre les Etats Unis et les citoyens nippon-américains entre le Japon et la Corée. Les responsabilités incombent à ceux qui ont un pouvoir institutionnel. La close est d'abord politique. Il faut porter ensemble ce passé, pour qu'il demeure l'histoire, porter les luttes.

Taubira appelle à rendre possible et évidente la nécessaire convergence des luttes contre toutes les discriminations. Elle termine son texte par une citation empruntée à Mahmoud Darwich: «Nous aussi, nous aimons la vie quand nous en avons les moyens».

REMERCIEMENTS

Très touché par les marques de compassion, de solidarité et d'assistance multiforme manifestées lors du décès à l'hôpital Central des armées Pierre Mobongo à Brazzaville, le 8 février 2018, de son cadet Jean Noël NGATSONGO «TABOZO», M. Alphonse NGATSONGO «Nguila» remercie le vice-amiral Jean-Dominique Okemba, conseiller spécial du chef de l'Etat, secrétaire du Conseil national de sécurité, le colonel Daniel Iloy Ngoya «Tsendzel», conseiller du chef de l'Etat, la chorale Sainte Odile de la paroisse Notre Dame des Victoires (Sainte Marie), les parents, amis et connaissances, ainsi que toutes les personnes qui se sont jointes à notre prière durant cette dure épreuve.

La levée du corps à la Morgue Municipale de Brazzaville a eu lieu le vendredi 23 février, et l'inhumation le samedi 24 février 2018 à Oyo, plus précisément au village Ollembé.

Paix à son âme.



Radio

Magnificat 93.5FM

Notre Radio, à votre service depuis plus de 5 ans. La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.5 FM

Nos Contacts: Tel: 05 531 12 60 - 05 543 12 30 - 06 952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des (Euvres) (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

Le procès de l'Amérique de Ta-Nehisi Coates

Par Lecas Atondi – Monmondjo

C'est un texte de témoignage, proche d'un récit historique, fort documenté sur les pratiques de racisme et de discrimination subies par les Afro-Américains aux Etats Unis.

L'auteur passe en revue le calvaire des esclaves et des affranchis dans les différents domaines de la vie, l'éducation, le logement et la justice. Il s'appuie sur la vie d'une victime Clyde Ross, un militant engagé dans les associations tout comme d'autres pour réclamer des réparations : «*Si les Noirs sont réellement à la traîne, ce n'est pas à cause d'aujourd'hui, c'est à cause d'hier*» (p. 119), souligne-t-il.

La traite négrière

La traite négrière est la cause principale des déboires des Afro-Américains. L'auteur s'inspire de l'expérience de Clyde Ross. Il est né en 1923, c'est le septième de treize enfants près de Clarksdale dans le Mississippi. Coates décrit la descente aux enfers de sa famille. Les parents de Clyde Ross étaient propriétaires de seize hectares de terre, qu'ils cultivaient. Ils élevaient aussi des vaches, des cochons et des mules. Ils aspiraient à une chose : la protection de la loi. Mais les lois discriminatoires mises en place dans le Sud des Etats Unis à partir des années 1870, empêchaient les Noirs de participer à la vie publique jusque dans les

années 1960. Entre 1882 et 1968, on lynchait plus de Noirs dans le Mississippi que dans tout autre état.

Un sénateur qui revendiquait son appartenance au Ku Klux Klan déclarait en 1946 : «*Nous connaissons vous et moi le meilleur moyen d'empêcher le Nègre de voter. Il suffit de le faire la veille des élections*». Clyde Ross est un enfant intelligent. On pense à l'école qu'il gagnerait à fréquenter un meilleur établissement. Malheureusement il y a très peu de ressources allouées à l'instruction des Nègres dans le Mississippi. Il ne peut non plus aller à cet établissement de prestige de Rosenwald. Il y a un bus scolaire, mais uniquement réservé aux enfants blancs. Parce que les autorités du Mississippi décrètent que son père doit 3000 dollars d'arriérés d'impôts, la famille Ross va tout perdre. Ils sont désormais des employés. Clyde préfère tenter sa chance à la guerre. Mais revenu, il n'a pas accès aux crédits au logement. Un universitaire écrit : «*Exclus de la plus grande occasion de se bâtir un patrimoine immobilier, jamais offerte au peuple dans l'histoire des Etats Unis, les Afro-Américains qui désiraient devenir propriétaires et en avaient les moyens étaient confinés dans les autres villes déshéritées ; leurs quartiers se détérioraient et perdaient de la valeur en comparaison aux maisons et aux quartiers*



jugés désirables par des évaluateurs. Les Noirs sont donc des proies faciles, rabattues sans scrupules, qui s'en donnaient à cœur joie, par amour du sport et de l'argent. On cite aussi d'autres Afro-Américains, comme Howel Collins, contraint de payer 25000 dollars une maison qu'un spéculateur acheta 14500 dollars. L'odyssée de Clyde Ross montre que les Noirs ne se laissent pas faire et initièrent des associations pour défendre leurs intérêts dans le Contrat Buyers League. Ils refusaient de payer leurs mensualités et «*engagèrent des poursuites, accusant les propriétaires d'acheter et de revendre de manière à extorquer aux membres de la race noire des profits démesurés et injustes*» (p. 43).

La prison pour les jeunes Noirs

A Chicago, un sociologue fait ressortir les statistiques carcérales et constate qu'un quartier noir dont le taux d'incarcération

compte parmi les plus élevés de la ville, un pourcentage de détenus plus de quarante fois supérieur à celui du quartier blanc. La prison est faite pour les Noirs, pour les Afro-Américains de la classe moyenne n'habitant généralement pas dans un quartier correspondant à leur niveau de salaire. Les familles noires disposent d'un revenu de cent mille dollars par an, vivent en général dans la guerre des quartiers où l'on trouve des ménages de Blancs qui en gagnent trente mille par an.

Commentant la course à l'ascension sociale, l'auteur écrit à propos de Michelle et Barack Obama, «*Ils ont gagné, mais pour gagner, il leur a fallu être deux fois meilleurs et surmonter deux fois plus de difficultés*» (p. 52).

Des réparations

A la fin du XIXe et XXe siècles, la cause de réparation trouva une série de défenseurs hétéroclites. En 1993, Charles Ogletree plaida plusieurs demandes de dédommagement devant les tribunaux. Les réactions des Blancs furent cyniques dans le Chicago Tribune : «*Nous leur avons apporté la civilisation chrétienne et ils ont appris à parler la noble langue anglaise au lieu de leur charabia africain. Nous sommes quittes*» (p. 57). L'auteur commente : «*Dès qu'on aborde le sujet des réparations c'est un déferlement de questions : qui paiera ? Combien ? Mais si c'est là que*

le bât blesse, si ce sont des détails pratiques qui posent problème et non la légitimité de la démarche, alors il existe un début de solution» (p. 58). Et l'auteur de poursuivre : «*Le fait que la proposition n'ait jamais été débattue – ni sous les démocrates ni sous les républicains – indique que notre réticence ne prend pas sa source dans les difficultés de mise en œuvre, mais dans une inquiétude plus existentielle. Car si l'on parvenait à démontrer que les conditions de vie de l'Amérique noire ne sont pas inexplicables mais qu'elles sont la conséquence logique et inévitable de plusieurs siècles d'ostracisme, cela obligerait la plus vieille démocratie du monde à une profonde mise en question*» (p. 59).

Les maux de l'esclavage persistant

A l'origine de l'Amérique, il y a la spoliation des Noirs et la démocratie blanche, deux éléments qui ne sont pas contradictoires. En 1860, les esclaves en tant qu'actifs valaient plus que toute l'industrie américaine. A la fin de la Première Guerre Mondiale, les vétérans qui rentraient chez eux, sont agressés parce qu'ils osent s'afficher avec l'uniforme américain. Posséder une maison est devenu un emblème de la citoyenneté américaine, un emblème qui est refusé aux Noirs. En 1951, des milliers d'habitants de Cicero, à une vingtaine de minutes à l'ouest

du centre de Chicago, attaquent un immeuble pour la simple raison qu'il s'y trouve une famille noire. Ils jettent des briques et des bombes incendiaires par les fenêtres et mettent le feu à l'appartement. Un juge conclut qu'il n'y a pas lieu de poursuivre les émeutiers.

Dans ce pays, il existe une longue tradition consistant à punir le succès des Noirs et qu'au milieu du XXe siècle, cette punition a été élevée au rang de politique fédérale. Les Etats Unis ont été bâtis sur le traitement perpétuel des Blancs et cela a duré 395 ans. Faire l'impasse sur la question raciale, c'est l'assurance de produire les mauvaises théories sociales, de mauvaises recherches : le message que les jeunes Noirs de ce pays reçoivent est simple : «*Tu ne vaux rien, tu es nul. Tu vis bien qu'à une chose, travailler pour nous. Tu ne posséderas jamais rien. Tu ne feras pas d'études. On t'enverra en taule*» (p. 102). «*Par réparation, on entend la pleine reconnaissance de notre histoire collective et de ses conséquences*» (p.110). Et d'emprunter à l'Allemagne cette expérience : «*En 1952, quand l'Allemagne de l'ouest a entamé des négociations en vue de verser des indemnités à Israël, le processus s'est déroulé dans des conditions dont nous pourrions tirer une leçon*», conclut l'auteur. «*Et débattre publiquement de ces questions importe autant, si ce n'est plus que les références spécifiques qui pourraient être apportées*» (p. 120). Ta-Nehisi Coates inspire aussi la question des colonisés pressurés.

INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE

Quantités limitées

OFFRE SPÉCIALE

DELL E514dw

- Imprimante - multifonction - monochrome
- Format : A4
- Résolution : 2400 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi
- Vitesse d'impression : 19 ppm

192-000^{FCFA}

130 000^{FCFA}

Réf.19020405

DELL B5465dnf

- Imprimante - multifonction - monochrome
- Format : A4
- Résolution : 1200 x 1200 ppp
- Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB
- Vitesse d'impression : 70 ppm

738-000^{FCFA}

290 000^{FCFA}

Réf.19020406

DELL 2150cn

- Imprimante laser couleur
- Formats : A4
- Résolution : 600 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, port Ethernet
- Vitesse d'impression : 23 ppm

415-000^{FCFA}

300 000^{FCFA}

Réf.19020348

DELL B2360dn

- Imprimante laser monochrome
- Formats : A4
- Résolution : 600 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, Gigabit LAN
- Vitesse d'impression : 40 ppm

313-500^{FCFA}

100 000^{FCFA}

Réf.19020150

DELL B1260

- Imprimante laser monochrome
- Formats : A4
- Résolution : 1200 x 1200 ppp
- Interface : USB 2.0, Ethernet
- Vitesse d'impression : 28 ppm

173-500^{FCFA}

100 000^{FCFA}

Réf.19020267

Une marque **OFIS**

www.ofis-ois.com

(+242) 06 600 0000

info@ofis-ois.com

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès
Ministère des Hydrocarbures
Direction Générale des Hydrocarbures
B.P.: 2120, Brazzaville, Tél.: (242) 05 558 84 11/(242) 06 960 88 39/Tél.: Fax (242) 81 37 40
E-mail: dghsecretariat@gmail.com

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°01/MHC/CAB/DGH/2018

RECRUTEMENT DE CONSULTANT POUR REALISER L'AUDIT DES COUTS PETROLIERS DU PERMIS YOMBO-MASSEKO EXERCICES 2015 & 2016

Le Gouvernement de la République du Congo dispose auprès des opérateurs pétroliers des budgets audits pour financer les missions d'audit des coûts pétroliers engagés par les sociétés pétrolières. Le Ministère des Hydrocarbures de la République du Congo a été saisi par la société PERENCO CONGO opérant offshore Congo un permis d'exploitation d'hydrocarbures dénommé «YOMBO-MASSEKO» couvert par un contrat de partage de production, pour faire réaliser cette mission d'audit des coûts pétroliers dudit permis par un cabinet d'audit. A cet effet, le Ministère des Hydrocarbures invite les cabinets d'audit à travers le présent avis, à se manifester aux fins de lui permettre d'établir une liste restreinte des cabinets susceptibles de réaliser l'audit des coûts pétroliers du permis YOMBO-MASSEKO au titre des exercices 2015-2016. Les cabinets inscrits sur la liste restreinte seront sélectionnés suivant la méthode «sélection fondée sur la qualification du consultant» (SFQC). Les cabinets intéressés devront déposer à la Direction Générale des Hydrocarbures, au plus tard le 9 mars 2018 à 14 heures, heure locale, un dossier de réponse à l'avis à manifestation d'intérêt contenant des informations indiquant leur aptitude à réaliser une mission d'audit des coûts pétroliers et qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services:

- Brochure de présentation du cabinet indiquant les domaines de compétence et statut juridique du cabinet;
- Références concernant l'exécution des missions analogues, notamment dans le secteur amont pétrolier;
- Nationalité et les références de l'agrément du cabinet;
- Adresse complète: localisation, personne à contacter, B.P.; fax, téléphone, télex, Email;
- Liste et CV signés du personnel employé par le Consultant pour ce type de mission;

f. Disponibilité des compétences nécessaires pour l'exécution des services attendus. Les cabinets inscrits sur une liste restreinte peuvent éventuellement s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante, non contrares au code des marchés publics en vigueur au Congo. Les cabinets préqualifiés pour exécuter l'audit des coûts pétroliers du permis YOMBO-MASSEKO figurant sur la liste restreinte pourront retirer les dossiers de soumission à l'adresse ci-dessous, le 9/3/2018 à 14 heures (heure locale). Les droits de retrait du dossier de soumission valant inscription au concours s'élèvent à la somme de un million (1.000.000) F. CFA. Les offres techniques doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 12/3/2018 à 14 heures (heure locale). Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi, de 8 h 30 mn à 15 h 30mn GMT.

Direction Générale des Hydrocarbures
B.P.: 2120, Brazzaville
Tél.: (242) 05 558 84 11/06 889 97 32/
06 960 88 39/05 582 20 10
Tél./Fax: (242) 81 3740
E-mail: dghsecretariat@gmail.com
ndandougernique@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 23 Février 2018
Le Directeur Général des Hydrocarbures
Serge Marie Aimé NDEKO

INSERTION LEGALE

Cabinet de Maître Cloud Christian Evariste KIANGUILA
Avocat à la Cour, Membre du Conseil du Barreau de Brazzaville

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur

Un immeuble sis à Brazzaville, République du Congo :

A l'angle de la rue William Guinet et de l'avenue des Camps, Centre-ville à Brazzaville, cadastrée: Section Q, Bloc 7, parcelle 1, d'une superficie de 757,605m², objet du titre foncier n°737, propriété bâtie de Monsieur OTTO MBONGO Pierre, domicilié n°20, avenue Foch impasse, Centre-ville à Brazzaville;

Initialement prévue pour le samedi 17 février 2018, l'adjudication a été, suivant renvoi accordé par le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, reportée au samedi 03 mars 2018 à 10 heures précises, dans la salle des audiences dudit Tribunal, sise au Palais de Justice.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:
Qu'en exécution:

-de la grosse dûment en forme exécutoire de l'ordonnance n°71 du 20 juin 2017 portant injonction de payer rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;

-par exploit de signification du 23 juin 2017 de Maître Brice Sosthène MALANDA YOULOU, Huissier de justice et Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville;

-par exploit commandement aux fins de saisie immobilière du même Huissier de justice du 11 août 2017, enregistrée et publiée à la Conservation de la propriété foncière et des hypothèques en date du 30 août 2017;

A la requête, poursuite et diligence de Monsieur HASSAN BAYDOUN, Libanais, marié, père de famille, commerçant, né à EL REMADIE (LIBAN) le 1er janvier 1981, domicilié n°48, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville à Brazzaville; Ayant pour conseil Maître Cloud Christian Evariste KIANGUILA, Avocat à la Cour, Tél.: 05.528.89.90 ou 06.659.33.79, cabinet sis n°41, rue MAPOUATA, quartier ex-Télévision, en face de l'ex-boulangerie LOUZALA et du Centre scolaire ALLEGRA à Makélékélé-Brazzaville;

DESIGNATION

Le bien immeuble objet du titre foncier n°737 est une propriété bâtie située à Brazzaville, à l'angle de la rue William Guinet et de l'avenue des Camps, Centre-ville, cadastrée: Section Q, Bloc 7, parcelle 1, d'une superficie de 757,605m²;

Ainsi d'ailleurs que cet immeuble existe, s'étend et se comporte avec tous ses droits, aisance et

dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède, et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite et sans qu'il soit besoin d'en faire une désignation plus détaillée, le preneur déclarant parfaitement le connaître pour l'avoir vu et visité;

MISE A PRIX

Un milliard sept cent quarante-six millions cinq cent six mille deux cent cinquante (1.746.506.250) francs CFA.

1) Les offres seront portées par Ministère d'avocats postulants près la Cour d'appel de Brazzaville ou par les enchérisseurs eux-mêmes;

2) Les frais de poursuite seront à la charge de l'adjudicataire;

Fait et rédigé à Brazzaville, le 23 février 2018

Pour les renseignements, s'adresser à:

1) Maître Cloud Christian Evariste KIANGUILA, Avocat à la Cour, Membre du Conseil du Barreau de Brazzaville, Tél.: 05.528.89.90 ou 06.659.33.79, cabinet sis n°41, rue MAPOUATA, quartier ex-Télévision, en face de l'ex-boulangerie LOUZALA et du Centre scolaire ALLEGRA à Makélékélé-Brazzaville;

2) Maître Brice Sosthène MALANDA YOULOU, Huissier de justice, Commissaire-priseur près la Cour d'appel de Brazzaville, titulaire d'un office sis n°104 bis, avenue de l'Union Africaine, ex-O.U.A., Centre sportif de Makélékélé (Face immeuble PE-PETTE, à côté de l'église Tenrikyo) à Brazzaville, Tél.: (+242) 05.535.16.43/06.895.63.63;

3) Greffe civil du Tribunal Grande Instance de Brazzaville;

Maître Cloud Christian Evariste KIANGUILA

Avocat du créancier poursuivant.

CONFIRMATION DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 09 MARS 2018

Le Président du Conseil d'Administration de GRAS SAVOYE CONGO S.A, au capital de Francs CFA 26.000.000, dont le siège social est sis à Pointe-Noire (République du Congo), au 118, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-ville, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce sous le numéro CG/PNR/09 B 1103, Boîte Postale: 1901, confirme, par la présente, la convocation, d'emblée adressée, de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de GRAS SAVOYE S.A. devant se tenir au 118, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-ville, le vendredi 09 mars 2018 à 11 heures précises.

Les points inscrits à l'ordre du jour demeurent inchangés.

Pour avis,

Le Président du Conseil d'Administration.

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire

Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face du Café de Paris, marché Plateau centre-ville, Pointe-Noire, Téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

LEGENDAIRE ADVENTIS ASSURANCES

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de QUINZE MILLIONS DE F. CFA
Quartier Mvouvou, 73, Avenue de l'Indépendance
RCCM N° CG/PNR/14 B 739
Pointe-Noire

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le onze décembre deux mil dix-sept, dûment enregistré le quatorze décembre deux mil dix-sept, sous le folio 225/39, n°8627, l'associé unique de la Société LEGENDAIRE ADVENTIS ASSURANCES SARLU a décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter au minimum de QUINZE MILLIONS F. CFA, exigé par l'arrêté n°11783/MFBPP/CAB du 25 novembre 2016 fixant le capital des sociétés d'intermédiation en assurance et en réassurance.

Par acte authentique portant augmentation du capital dressé en date du 12 décembre 2017, le capital social qui était de DIX

MILLIONS DE F. CFA a été augmenté par souscription d'apports nouveaux en numéraire effectuée par l'associé unique, d'une valeur de CINQ MILLIONS DE F. CFA. En conséquence de ladite augmentation, les articles 7 et 8 des statuts la Société LEGENDAIRE ADVENTIS ASSURANCES SARLU ont été modifiés.

Dépôt de cette modification a été effectuée au greffe du commerce de Pointe-Noire, en date du 18 décembre 2017 et enregistré sous le numéro 17 DA 1538.

Pour avis,

Le Notaire.

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
(ITB/COG/PROC/001/2018)

Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo a le plaisir d'informer les fournisseurs qu'il lance un appel d'offres international (ITB) pour la fourniture d'équipements miniers comme ci-dessous détaillés :

	Equipement et outillage	Quantités	Service
Lot 1	Kit complet d'exploitation (1 Classifieur, 1 Sluice, 1 Machine de concentration, 1 Table vibrante)	10	Installation / Formation Garantie 2 ans
Lot 2	Concasseur	2	
Lot 3	Motopompe Modèle Honda WX10 OU EQUIVALENT	10	
Lot 4	Kit Solaire 80-12-200-2000 OU EQUIVALENT	10	
Délai de Livraison	120 jours à compter de la date de signature du contrat		
Services connexes	Installation, mise en service, formation à l'utilisation et à la maintenance des équipements		
	Garantie et service après-vente: tous les équipements doivent avoir une garantie totale d'au moins deux ans couvrants les pièces de rechange et la main d'oeuvre pour une intervention téléphonique, par email ou sur place selon les besoin.		

Les fournisseurs intéressés sont invités à retirer le dossier d'appel d'offres décrivant la procédure et les spécifications techniques relatives à cet appel à l'adresse suivante:

Bureau du PNUD / Réception
Angle Avenue Cardinale Emile Biayenda (ex Foch) / Rue Behagle
Centre-ville, BP 465 Brazzaville, République du Congo
Tel : +(242) 06 660 85 76 / 06 667 75 99

Le dossier d'appel d'offres est également disponible à travers le lien suivant:
http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=44465

Les dossiers d'appel pourront être retirés, à la réception du PNUD à partir du 01 mars 2018 de 8 heures à 17h30, heure locale (GMT+1).

Les soumissionnaires sont priés de déposer leurs offres sous pli fermé au Bureau du PNUD au plus tard le 02 avril 2018 à 17h30, heure locale (GMT+1) en précisant sur l'enveloppe scellée les adresses et mentions suivantes:

M. Le Représentant Résident
PNUD -BP 465 Brazzaville, République du Congo
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° ITB/COG/PROC/001/2018
Mention : A n'ouvrir que lors du dépouillement des offres

N.B. La Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement se réserve le droit de rejeter toutes offres incomplètes, mal adressées et parvenues après la date de clôture sans qu'elle n'ait à s'expliquer de quelque manière que ce soit.

Fait à Brazzaville, le 28 février 2018

Mohamed Abchir

Représentant Résident Adjoint

SYSCOHADA révisé

Ernest & Young organise une formation pour comptables

Le cabinet EY (Ernst & Young) a organisé le 21 février 2018, à Brazzaville, dans le cadre de ses "Petit- Déjeuners EY" une réunion d'information sur les thèmes: "La loi de finances 2018" et "Les problématiques fiscales des changements majeurs découlant du SYSCOHADA révisé en vigueur depuis janvier 2018"

Le nouvel acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) adopté le 26 janvier 2017, à Brazzaville consacre depuis le 1^{er} janvier 2018, l'entrée en vigueur du SYSCOHADA révisé. Celui-ci améliore certes le niveau d'harmonisation des règles comptables. Mais, les professionnels de la comptabilité et des finances sont confrontés aujourd'hui à des problématiques fiscales découlant de l'évolution des référentiels comptables. En effet, la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions nécessite que les acteurs concernés soient informés des éventuelles incidences qui en résultent au regard de la réglementation fiscale actuellement en vigueur au Congo. Et c'est tout l'intérêt de cette réunion d'information ou séminaire qui a eu notam-

ment pour objectifs de rappeler les principaux changements apportés par le SYSCOHADA révisé; de permettre aux participants d'identifier les principaux retraitements extracomptables à opérer conformément à la réglementation fiscale en vigueur; d'anticiper les éventuelles incidences fiscales de la réforme comptable et de discuter des mesures de sauvegarde; d'identifier les principales sources de risque fiscal et d'établir une cartographie des risques fiscaux de l'entreprise, tout comme de minimiser les risques d'erreurs fiscales et de mettre en place un système de management efficace. La loi de finance 2018 ne comporte pas des mesures majeures susceptibles d'impacter efficacement. Par contre le SYSCOHADA révisé, applicable dans 17 pays franco-



Vue partielle des comptables pendant la formation

phones, est un nouveau système de traitement comptable presque similaire au traitement pratiqué dans les pays développés, suivant la norme IRFS. Il en découle des incidences majeures qui dans les jours à venir, feront l'objet d'une sérieuse analyse par le Cabinet EY, en vue de trouver le juste équilibre entre la structure en charge de la fiscalité et les opérateurs économiques. A noter que le Cabinet EY a été choisi par le Gouvernement congolais pour piloter la grande réforme du

Code général des impôts. La réunion, animé principalement par Crespim Simeido Pereira, Associé, directeur juridique et fiscal EY Congo, et Clément Rebière, Pierre-Alix Tchiongho, David Loemba (Tax managers EY Congo), a apporté un éclairage précis et permis aux participants, plus de 100 au total, d'échanger avec les fiscalistes d'EY sur des points d'actualité.

Viclaire MALONGA

Médias

Une nouvelle chaîne de radio en perspective à Brazzaville

Le PDG de la société Africa radio, Dominique Guihot, a présenté le 26 février, à Brazzaville, son projet d'implantation d'une nouvelle chaîne de radio dite panafricaine «Africa radio», au Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC). Sous l'égide de Philippe Mvouo, président de cette instance de régulation des médias au Congo. A l'issue, le collège des membres du Conseil a pris bonne note et délibérera dans un bref délai.



D. Guihot, 1^{er} à d; F. Laloupo et Philippe Mvouo

Le PDG de la société Africa radio a présenté à cet effet la philosophie de sa chaîne et tous les atouts qu'elle pourra représenter pour le Congo. C'est pour étendre le réseau d'Africa radio en Afrique que les responsables ont choisi la ville de Brazzaville comme l'une des premières villes qui pourrait accueillir cette chaîne.

«Nous avons, suivant nos procédures habituelles, examiné la demande. Une radio de plus dans notre environnement audiovisuel ne gêne personne, elle trouve bien sa place. La loi dans notre pays a permis la libéralisation du secteur et donc, autant de radios, de télévisions peuvent s'installer. Le CSLC est là pour préparer le terrain, le cadre, et toutes les facilitations possibles permettant aux opérateurs de pouvoir mener leur travail dans notre pays. Africa radio serait donc la bienvenue», a indiqué le président du CSLC, en invitant les hauts conseillers à se référer aux textes régissant la création d'un organe de presse au Congo. «Vous ne pouvez pas faire la lecture de leurs documents sans tenir compte de nos lois et règlements. Donc, nous essayerons de regarder le cadre juridique, financier, les ressources à générer...», a-t-il poursuivi.

Pour Dominique Guihot, l'ambition de ce projet est de «monter une nouvelle radio panafricaine, un média qui soit capable de trouver ses ressources sur le marché, qui ne soit pas dépendante de telle ou telle situation géopolitique, administrative ou culturelle.» Il a par ailleurs présenté les trois leviers essentiels sous-tendant le projet. «D'abord profiter de notre expérience depuis vingt ans à Paris. Le plan de financement permettra une rédaction qui sera installée sur le continent et le centre de gravité sera sur le continent; Paris sera un des satellites qui portera les couleurs de l'Afrique en Afrique. Et notre troisième levier, c'est de réussir à fédérer des investisseurs autour du projet», a-t-il détaillé. Embrayant sur les propos de Guihot, Francis Laloupo, journaliste et chroniqueur à la radio Africa N° 1, a précisé que le projet de cette radio s'inscrit dans la continuité d'Africa N° 1, telle que la marque été exploitée à Paris (France) depuis plusieurs années. «L'idée d'Africa radio, c'est d'inventer une nouvelle époque d'Africa N° 1, en tirant les leçons des enseignements de son long parcours, jusqu'à aujourd'hui Africa N° 1 à Paris a déjà près de 25 ans. La contribution d'Africa, c'est d'accompagner les Africains à écrire et à se réapproprier leur histoire», a-t-il justifié.

Société anonyme de droit ivoirien au capital de 480.150.000, Africa radio proposera également, en accord avec le CSLC, la mise à disposition de certaines émissions en échange d'espaces publicitaires.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

de collecte de sang dans les quartiers 58 et 58 bis de son arrondissement. Lui-même étant le premier à faire le geste. «La collecte de sang permet

tant soi peu de contribuer au bien-être social. Député et secrétaire de la commission Santé et affaires sociales, je sais que le sang coûte cher à l'Etat. Je le fais en collaboration avec le CNTS pour pallier cette insuffisance», a-t-il expliqué. Selon le directeur exécutif de cette Fondation, «cette opération est faite dans le simple but de venir en aide aux compatriotes se trouvant dans les hôpitaux confrontés à une carence de poche de sang. Nous n'attendons rien en retour.»

Pour Valmy Ngoma, un des donateurs, «donner son sang est un geste noble d'amour, c'est accepter que les autres vivent.»

Victor GUEMBELA

Nouvelles dispositions du référentiel OHADA révisé (SYSCHODA)

Le personnel technique du CNC désormais aguerri pour les missions d'audit

Après l'entrée en vigueur de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière le 1^{er} janvier 2018, pour les comptes personnels, le personnel technique du Commissariat national aux comptes (CNC) a été en formation du 19 au 24 février 2018, dans l'objectif de mettre à jour leur savoir et savoir-faire. Cette formation, placée sous l'égide de Jean-Baptiste Ondaye, secrétaire général de la Présidence, a eu pour thème: «Les nouvelles dispositions du référentiel OHADA révisé (SYSCHODA)»

Destiné également aux comptables des entreprises publiques, ce séminaire de formation a porté sur les changements majeurs intervenus dans la refonte du SYSCOHADA. Ainsi, plusieurs modifications ou suppressions ayant pour objet l'amélioration de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi qu'au système comptable ont été discutées au cours de ce séminaire. Par ailleurs, tenant compte des évolutions à l'ère du numérique, des nouveaux marchés comme celui du carbone, le nouveau système prévoit la création des comptes pour la monnaie électronique, les actifs biologiques, les ventes en ligne, etc. Ces changements qui épousent les fondements de la comptabilité anglo-saxonne entérinent la

mutation de la comptabilité générale vers la comptabilité financière. Elle consacre également l'uniformisation des espaces francophone et anglo-saxon dans le domaine de la comptabilité. «Ce qui est une avancée vers la constitution du village planétaire dans la vie des entreprises», a déclaré Jean-Baptiste Ondaye, secrétaire général de la Présidence, à l'ouverture, avant de préciser à la clôture que «les changements apportés par ce nouveau référentiel s'inscrivent dans l'intérêt de l'amélioration de nos comportements à tous les niveaux dans la gestion des affaires publiques.» Animé principalement par M. Mor Niang, formateur certifié aux normes IFRS, ce séminaire a apporté une valeur ajoutée à l'habileté des agents du CNC. Ces derniers, nantis du nouveau



Des agents techniques du CNC à la clôture

savoir-faire, pourront désormais accomplir des missions d'audit comptable. «Les mutations intervenues dans le nouveau référentiel comptable applicable dans l'espace OHADA nous imposent de nouveaux défis, à savoir: la formation des acteurs impliqués dans la gestion des entités publiques, parapubliques et privées avec comme priorités les staffs dirigeant, notamment les comités de direction et les conseils d'administration et, la révision de nos manuels de procédures pour tenir compte de ces nouvelles évolutions», a conclu Jean-Baptiste Ondaye. Le nouvel Acte uniforme re-

latif au droit comptable et à l'information financière, et du système comptable OHADA, a été adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville, par le Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), lors de sa 43^e session, à Brazzaville (Congo) et, publié au Journal Officiel de l'Organisation le 15 février 2017. Il sera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, pour les comptes consolidés et combinés et les états financiers, selon les normes IFRS.

V. M.

Don de Sang

La Fondation Ninon Gouamba à la rescousse du CNTS

Le député Ninon Gouamba, président d'honneur de la Fondation éponyme et secrétaire de la commission Santé et affaires sociales à l'Assemblée Nationale, a mobilisé samedi 24 février 2018 les populations de sa circonscription électorale, dans le 4^e arrondissement de Brazzaville, pour une collecte de sang,

au siège de la Fondation sis rue Loualou, à Moukondo. Au finish, près de 100 poches de sang ont été recueillies par les agents du Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Donner du sang est un acte d'amour pour sauver des vies humaines. Mais depuis quelques temps, il est observé une pénurie des produits san-

guins dans les hôpitaux, et de nombreux cas d'anémie faisant des victimes au quotidien. Car, les banques de sang sont quasi vides. C'est pour pallier cette triste réalité que le député Ninon Gouamba a mobilisé ses mandants. Depuis 2013, avant qu'il ne soit élu député, il s'emploie à organiser des opérations



Ninon Gouamba donnant du sang



World Food Programme

Programme Alimentaire Mondial

Programa Mundial de Alimentos

برنامج الأغذية العالمي

**EXPRESSION OF INTEREST FOR CLEARING & FORWARDING COMPANIES
TO THE UNITED NATIONS- WORLD FOOD PROGRAMME (UN-WFP)
REGIONAL BUREAU FOR JOHANNESBURG**

The Johannesburg Regional Bureau of the United Nations WORLD FOOD PROGRAMME (WFP) is reviewing and updating its list of Clearing and Forwarding Companies for the movement of relief/humanitarian food and non-food aid consignments from Pointe-Noire (Republic of Congo) to Kinshasa (Democratic Republic of Congo). Consignments will include all WFP cargo arriving at the port of Pointe Noire in transit to Kinshasa, DRC. Services include discharging, handling and clearing at port and transport to final destination, Kinshasa.

Commodities to be moved are mainly Cereals, Pulses, and Blended Foods in 15-, 25 or 50KG polypropylene bags. Edible Oil is usually packaged in plastic jerry cans / tins boxed in cartons of

approximately 25KG. Non-Food Items (NFIs) of unknown / specified weights/ packaging, which include (but not limited to: empty bags in bales, stacking pallets, cardboard cartons, tools for projects supported by WFP, as well as blankets, mosquito nets, tarpaulins and a variety of other items used in the provision of humanitarian assistance).

Clearing and forwarding companies registered to operate in Republic of Congo interested in providing transport services to WFP are requested to contact us on the following address e-mail: jeanluc.ndahimana@wfp.org and jonathan.petersen@wfp.org copying elra.dejager@wfp.org to receive WFP questionnaire and required documents list in electronic form. The Questionnaire must be completed and returned, accompanied by all requested

/ necessary supporting documents through the above-mentioned address e-mails on or before 12:00 hours –14th March, 2018. Only those companies with proven and documented records of successful operations need to apply. Companies already in WFP shortlist roster will need also to fill in questionnaires to determine whether or not amendments are required.

This announcement is not a tender and rates are not requested at this stage.

Lola CASTRO
Regional Director
World Food Programme
Johannesburg, South Africa



World Food Programme

Programme Alimentaire Mondial

Programa Mundial de Alimentos

برنامج الأغذية العالمي

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DES COMPAGNIES DE TRANSIT ET DE TRANSPORT
EN FAVEUR DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES (ONU-PAM)
BUREAU RÉGIONAL DE JOHANNESBURG**

Le Bureau Régional du Programme Alimentaire Mondial de Johannesburg (PAM) est en cours d'actualisation de sa liste des entreprises de transit et de transport pour l'acheminement des produits humanitaires (alimentaires et non alimentaires) de Pointe-Noire (République du Congo) à Kinshasa (République Démocratique du Congo). Les expéditions comprendront toutes les cargaisons du PAM arrivant au port de Pointe-Noire en transit vers Kinshasa, en RDC. Les services comprennent le déchargement, la manutention, le dédouanement au port et le transport jusqu'à la destination finale, Kinshasa.

Les produits à transporter sont principalement les céréales, les légumineuses et les aliments composés empaquetés dans des sacs en polypropylène de 15, 25 ou 50 kg. L'huile est généralement emballée dans des jerrycans en plastique ou en boîte dans des cartons d'envi-

ron 25 kg. Les articles non alimentaires (NFIs) de poids et d'emballage inconnus /non spécifiés, qui comprennent (mais non limité à : sacs vides en ballots, palettes empilables, cartons, outils pour les projets soutenus par le PAM, ainsi que couvertures, moustiquaires, bâches et une série d'autres articles utilisés pour la fourniture de l'aide humanitaire).

Ace propos, le PAM voudrait porter à la connaissance du public que toute entreprise intéressée, existante au Congo - Brazzaville et jouissant du Droit Congolais avec représentation physique au Congo - Brazzaville, est priée de contacter : jeanluc.ndahimana@wfp.org et jonathan.petersen@wfp.org copying elra.dejager@wfp.org pour recevoir le questionnaire du PAM et la liste des documents requis sous forme électronique. Le questionnaire doit être rempli et retourné, accompagné de tous les documents justificatifs requis à travers les adresses e-mails mention-

nés ci-dessus le 14 mars 2018 avant 12 :00 heures. Seules les entreprises ayant des dossiers fiscaux complets et dont l'expérience dans le domaine est prouvée et documentée à travers des opérations réussies sont appelées à postuler.

Les entreprises figurant déjà sur la liste restreinte du PAM devront également remplir des questionnaires pour déterminer si des modifications sont nécessaires.

Cette annonce n'est pas un appel d'offres et les tarifs ne sont pas demandés à ce stade.

Lola CASTRO
Directrice Régionale
Programme Alimentaire Mondial
Johannesburg, Afrique du Sud



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Aux potentiels prestataires/fournisseurs de la SCI-MUCODEC

1. CONTEXTE ET OBJET

La Société Civile Immobilière MUCODEC lance le présent Avis de manifestation d'intérêt en vue de la constitution de sa liste des entreprises et prestataires sélectionnés sur la base de leurs capacités, aptitudes à fournir des services de qualité.

La liste établie servira de base pour la constitution des prestataires/fournisseurs potentiels de fournitures de biens et services, des travaux et des prestations intellectuelles pour les demandes de cotation, de renseignement et de prix à compétition restreinte.

2. DOMAINES D'ACTIVITES

Les activités à réaliser dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernent les domaines suivants :

- Elaboration des plans de construction ;
- Maîtrise d'ouvrage dans les travaux construction ;
- Suivi, contrôle et certification d'exécution des travaux construction ;
- construction des bâtiments ;
- aménagement des bâtiments ;
- entretiens et réparations portant sur les gros œuvres (murs, peinture, étanchéité, plomberie, carrelage, toiture) ;
- maintenance des climatisations ;
- fourniture des climatisations et de groupes électrogènes ;
- électricité ;

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de la manifestation d'intérêt du prestataire/fournisseur comportera les renseignements suivants :

- une lettre de motivation ;
- le dossier fiscal de l'entreprise (RCCM, SCIEN, SCIET, patente, NIU, certificat de moralité fiscal) ;

- Les références techniques de l'entreprise ou groupement d'entreprises en matière de travaux bâtiment (une présentation générale de l'entreprise, en précisant l'activité de base, les activités secondaires éventuelles, les moyens techniques, humains et financiers, ainsi que les attestations de références) ;

- Les prestataires retenus à l'issue de la présélection seront pré-qualifiés pour répondre aux différentes consultations lancées par la SCI et recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres restreint. La sélection se fera en conformité avec les procédures de la SCI MUCODEC.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La SCI peut toutefois être amenée à demander des informations complémentaires utiles et nécessaires non contenues dans la manifestation du fournisseur.

Les entreprises, fournisseurs ou prestataires peuvent obtenir des informations supplémentaires par téléphone : 06 508 26 11 / 06 987 91 59.

5. DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations écrites doivent être déposées sous la mention « Manifestation d'intérêt pour la liste des entreprises, fournisseurs ou prestataires de la SCI » au plus tard le 10 mars 2018 aux adresses ci-dessous citées.

FEDERATION DES MUCODEC

Bd. Denis SASSOU NGUESSO
06 987 90 00 / 05 547 90 00
BP : 13237 Centre-ville - Brazzaville

DELEGATION MUCODEC Pointe-Noire

Avenue Charles De Gaulle
06 987 90 80 / 05 547 90 80
BP : 5909 Centre-ville - Pointe noire

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire

Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face du Café de Paris,
marché Plateau centre-ville,
Pointe-Noire, Téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

INSERTION LEGALE

ECM-GLOBAL

Société A Responsabilité Limitée au capital de F. CFA UN MILLION
27, rue Okiessi, quartier Mpita
Téléphone: (+242) 06 661 93 35/RCCM N° CG/PNR/18 B 28
Pointe-Noire

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 09 janvier 2018, dûment enregistré le 11 janvier 2018, sous le folio 008/24, n°120, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays:

- Mise à disposition du personnel;
- Centrale d'achats;
- Commerce général;
- Courtage;
- Import/Export;
- Prestation de services;
- Gardiennage;
- Travaux agricoles;
- Impressions et sérigraphie;
- Entretien des espaces;
- Sous-traitance.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales,

financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: «ECM-GLOBAL».

Adresse: 27, rue Okiessi, quartier Mpita, téléphone: (+242) 06 661 93 35, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO.

Administration: la Gérance est assurée par Monsieur Evariste Crépin MOUSSAVOU, pour une durée indéterminée.

RCCM: elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG/PNR/18 B 28.

Pour avis

Le Notaire,

Maître Brislaine KOUTOU

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

Sise à Brazzaville (République du Congo)
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M)
B.P.: 14745 - Tél.: (242) 06 6624335/05 516 70 79

ATEBA

Société Anonyme Unipersonnelle
Au capital de 10000000 de Francs CFA
Siège social: Mikalou II Bloc II, Zone Ciespac
Brazzaville (République du Congo)
RCCM: CG/BZV/07 B 349

NOMINATION D'UN NOUVEAU ADMINISTRATEUR GENERAL & D'UN ADMINISTRATEUR GENERAL ADJOINT

Aux termes des décisions de l'Actionnaire Unique de la société «ATEBA» Société Anonyme Unipersonnelle au capital de 10 000 000 de Francs CFA dont le siège social à Brazzaville (République du Congo) Mikalou II Bloc II, Zone Ciespac, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM: CG/BZV/07 B 349, tenue en date à Brazzaville du 26 février 2018, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le 26 février 2018, enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, la même date, sous le Folio 038/3 numéro 103, l'Actionnaire Unique a décidé de nommer:

- Monsieur Phileas Polycarpe KESWAI OCKOUMAS, en qualité d'Administrateur Général, pour une durée de cinq (5) ans, en remplacement de Monsieur Joe ROGER OLOUENGUE, décédé;

- Monsieur Charlain Cherman NDINGA COOLV, en qualité d'Administrateur Général Adjoint, pour une durée de cinq (5) ans.

Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville; le 27 février 2018, enregistré sous le numéro 18 DA 133.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro M2/18 - 357.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2e étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél. Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-mail: etudematissa@gmail.com

**DEMISSION DU GERANT
NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT
MAINTIEN DU CO-GERANT
DE LA SOCIETE DENOMMEE MIRAGE**

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 F.CFA
Siège social: Pointe-Noire
RCCM: 15 B 804

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MIRAGE, en date à Pointe-Noire du 11 décembre 2017, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 29 janvier 2018, dûment enregistré à la recette de Pointe-Noire le 12 février 2018, sous folio 28/13 numéro 686, il a été pris les résolutions suivantes:

- Démission de l'ancien gérant;
 - Nomination d'un nouveau gérant: Monsieur Kevin Renaud BOURANGON MONGHO est nommé aux fonctions de gérant, pour une durée illimitée;
 - Maintien de monsieur Oleg FRIDMAN au poste de cogérant;
- Dépôt légal du Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 février 2018, enregistré sous le numéro 18 DA 1758 ;
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/18-376.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2e étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél. Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-mail: etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE
WapiCash**

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 05 février 2018 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 05 février 2018, sous folio 023/3, N°0208, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination: WapiCash;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au 1er étage de l'immeuble Monté Cristo (rond-point de la gare) au quartier Centre-ville;
Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger :

- La gestion des transactions électroniques et monétiques;
- Les prestations de services aux sociétés.

La société peut, en outre, accomplir, toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
Gérance: Monsieur Jean-François ODJEBE-BONBHEL est nommé aux fonctions de gérant;
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 février 2018, enregistré sous le numéro 18 DA104;
RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/18 B 7355.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2e étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél. Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-mail: etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE DENOMMEE MATANGO**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 1er février 2018 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 1er février 2018, sous folio 021/11 N°0196, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination: MATANGO ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées ;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, immeuble Monté Cristo, rond-point de la gare, croisement avenue Orsy-avenue Paul Doumer, 3e étage;
Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- Vente et support matériel informatique;
- Télécommunications et réseaux GSM (2G, 2.5G, 3G et 4G);
- Développement des applications métiers;
- Plateforme de paiement électronique;
- Solutions et E-commerce;
- Gestion de Datacenter et de contenu;
- Solution d'interopérabilité entre les banques et opérateurs de téléphonie mobile;
- Analyse des données et audit de l'agriculture;
- Fourniture des services en informatique.

La société peut, en outre, accomplir toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement ;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
Gérance: Monsieur Marcillac MALONGA est nommé aux fonctions de gérant;
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 08 février 2018, enregistré sous le numéro 18 DA 75;
RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/18 B 7340.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE
Sis au 1er étage, Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guinet, Centre-Ville
Brazzaville-République du Congo
B.P.: 14262 - Tél.:05 551/36/01-06 650/53/28

INSERTION LEGALE

«ATORA»

«Société Coopérative Simplifiée»

Au capital de Dix Millions (10.000.000) de F. CFA
Siège social: 02, rue Mongo, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société «ATORA», Société Anonyme avec Conseil d'Administration, réunie extraordinairement le 05 janvier deux mil dix-huit, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné à la même date et enregistré à Brazzaville, le douze février deux mil dix-huit, sous folio 028/2 N°026, les Administrateurs de la Société «ATORA» S.A ont décidé de transformer la Société «ATORA» S.A en Société Coopérative Simplifiée.

Madame BOUNGOU LOUBONDO Arlene Hugu Doris a été nommée en qualité de Responsable Administratif et Financier.

La mention Modificative au RCCM a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 février 2018, sous le numéro 15 B 6100.

Pour insertion,
Maitre Hortense MVINZOU LEMBA
Notaire

Section 1. Lettre d'invitation



Brazzaville le 01 mars 2018

Pour le recrutement de bureaux d'étude ou consortium de consultants nationaux ou internationaux chargés de réaliser des études de faisabilité, d'avant-projet détaillé et du dossier d'appel d'offres pour la construction des microcentrales hydroélectriques en milieu rural

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative au recrutement d'un bureau d'étude ou consortium de consultants par lot, pour la réalisation des études complètes en vue de la construction des microcentrales hydroélectriques dans cinq (05) sites à travers la République du Congo. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'accueil du bureau du PNUD- Congo et est également disponible à travers les liens suivants:

http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=44493

<https://www.ungm.org/UNUser/Notice/>

La présente RFP inclut les documents suivants :

- Section 1 – la présente lettre d'invitation
- Section 2 – les instructions destinées aux soumissionnaires (incluant la fiche technique)
- Section 3 – les termes de référence
- Section 4 – le formulaire de soumission
- Section 5 – les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire
- Section 6 – le formulaire de soumission technique
- Section 7 – le formulaire de soumission financière
- Section 8 – le contrat devant être signé, incluant les conditions générales

Votre offre, comprenant une soumission technique et une soumission financière sous plis fermés et séparés, doit être déposée conformément à la section 2.

Nous vous prions de bien vouloir adresser une lettre d'accusé de réception au PNUD à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement
Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch)/Rue Behagle, Centreville
B.P. : 465 Brazzaville, République du Congo

A l'attention de : Monsieur Le Représentant Résident du PNUD, Congo Brazzaville

Et porter la mention: « RFP/PROC/002/Etudes de faisabilité Micro-Hydroélectricité »

Ladite lettre doit être reçue par le PNUD au plus tard le 5 avril 2018 à 17h30 (heure de Brazzaville) et indiquer si votre société entend déposer une soumission. Si tel n'est pas le cas, le PNUD vous serait reconnaissant d'en indiquer la raison pour les besoins de la tenue de nos dossiers.

Si vous avez reçu la présente RFP dans le cadre d'une invitation directe du PNUD, sa transmission à une autre entreprise nécessite que vous notifiiez au PNUD une telle transmission et le nom de la société destinataire de l'invitation.

Dans l'hypothèse où vous auriez besoin d'explications, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de coordonnateur des questions liées à la présente RFP. Le PNUD attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par le PNUD.

Cordialement,
Mohamed Abchir
Représentant Adjoint

ETUDE de Maître Anicet BALHOU

Notaire

B.P.: 4171 ; Tél.: (242) 05.557.44.10

E-mail : etudeanicetbalhou@yahoo.fr

Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303

19, Avenue Charles DE GAULLE,

Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Suivant acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du 02 septembre 2005, enregistré à la même date de la même année sous le n° 123, Folio 057/1, le notaire soussigné avait reçu les statuts de la Société Anonyme dénommée «DIAMOND», au capital de F.CFA 10.000.000 (DIX MILLIONS); dont le siège est sis à Pointe-Noire, Route de l'aéroport, Immeuble Boundji, Boite postale: 900, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° 2005 B 566. Cette société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays, en :

*La location et sous location de barges;

*Le catering.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Fabio OTTONELLO est nommé Administrateur Général de ladite société, suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive en date du 02 septembre 2005.

Aux termes d'une des résolutions du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2011, enregistré le 29 juin de la même année sous le n° 350, folio 75/8.

Les Actionnaires de la Société «DIAMOND» SA, ont entre autres résolutions à l'ordre du jour, agréé la cession de la totalité d'actions, soit mille (1.000) actions, intervenue entre tous les actionnaires de la Société DIAMOND SA et la SOCIETE CIVILE DIAMOND, Société de droit Monagas, représentée par Madame Somonini LIA.

Devenue actionnaire unique, elle a procédé, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'augmentation du capital social par création de nouvelles Actions, de sorte que le capital social soit désormais de 100.000.000 F. CFA (cent millions), tout en y adjoignant les activités ci-après: les prestations de services On et Offshore, les travaux d'assistance technique, le transport aérien, terrestre et maritime, les activités agro-pastorales et la mise à disposition du personnel.

Une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée avait été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et en conséquence, un nouveau RCCM avait été délivré sous le n°11 B 2124 et le numéro 12 DA 209 avait été attribué audit dépôt.

Pour avis,

Le Notaire,

Hugues Anicet MACAYA BALHOU



World Food Programme

wfp.org

La Représentation Nationale au Congo -Brazzaville du Programme Alimentaire Mondial (PAM) des Nations Unies procédera à l'actualisation de sa liste restreinte de compagnies fournissant des services suivants :

- Supervision au chargement/déchargement des produits alimentaires
- Supervision lors des collectes des denrées alimentaires achetées localement
- Contrôle de la qualité des denrées à travers le prélèvement des échantillons
- Transport routier/fluvial des produits alimentaires et non alimentaires

A ce propos, le PAM voudrait porter à la connaissance du public que toute entreprise intéressée, existante au Congo - Brazzaville et jouissant du Droit Congolais avec représentation physique au Congo - Brazzaville, est priée de récupérer le questionnaire de pré-qualification à partir du 28/02/2018.

AUX LIEUX SUIVANTS :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Bureau National du PAM

à Brazzaville, sise :

Avenue du Général De Gaulle, derrière l'Institut Français (ex CCF), à côté de l'UNICEF (République du Congo)
Tél. +(242) –Contacts : M. Romuald MIKOUNGUI : + (242) – 06.882.04.75

Mme Krishna MANIKA:

+ (242) – 06.975.97.60

2. Sous-Bureau du PAM à Pointe-Noire, sise :

Autoroute de l'aéroport, derrière l'hôtel Palmera (République du Congo)
Tél. et contact : M. Antoine Pujols AMBOU: + (242) – 06.976.01.40

OU PAR EMAIL en écrivant à l'adresse suivante :

brazzaville.procurement@wfp.org (avec comme sujet AMI/LOG-001-2/2018)

Ce questionnaire de pré-qualification devra être dûment rempli, signé et cacheté et retourné au PAM en mains propres ou par email sous format scanné, accompagné des copies de tous les documents officiels (dossier fiscal complet en rapport avec les

activités citées ci-dessus) demandés au plus tard le 14 mars 2018 à 17H00. Seuls les dossiers complets (questionnaire + pièces justificatives) seront pris en compte par le Comité des Contrats du PAM dans le processus de référencement des fournisseurs.

Le PAM se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt ou de ne présélectionner aucun des candidats. Il se réserve également le droit de demander des informations complémentaires aux organismes présélectionnés.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

• M. Romuald MIKOUNGUI tél. : +(242) 06.882.04.75 ou Mme Krishna MANIKA :

+ (242) – 06.975.97.60 au Bureau National du PAM à Brazzaville,

• M. Antoine Pujols AMBOU au Sous-Bureau du PAM à Pointe-Noire, tel: +(242) 06.976.01.40

Jean-Martin BAUER
Représentant

Père Hermann-Habib Kibangou, auteur du livre «Paulin Poucouta: le service de la Parole de Dieu»

«La théologie de Paulin Poucouta se résume sous la forme de la transhumance»

Prêtre congolais, membre de la Compagnie de Jésus, le père Hermann-Habib Kibangou, actuellement en mission au Tchad, est l'un des animateurs du département Etudes et recherches au Centre d'études et de formation pour le développement (CEFOD), basé à N'Djaména. C'est une association de droit tchadien dont la gestion est confiée aux jésuites. Auteur du livre, «Paulin Poucouta: le service de la Parole de Dieu» paru à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en 2016, nous l'avons reçu dans nos locaux, lors de son récent séjour au Congo. Dans l'interview ci-après, il nous parle de son livre-entretien avec l'abbé Poucouta, cet autre prêtre congolais, écrivain de renom, à qui il a tenu à rendre hommage.

* Père Hermann, un livre intitulé «Paulin Poucouta: le service de la Parole de Dieu». Qu'est-ce qui vous a motivé à entreprendre une telle œuvre?

** Ce qui m'a motivé était de rendre un hommage à un grand écrivain congolais, prêtre de surcroît qui a beaucoup écrit et dont je pense que par ses écrits il interpelle non seulement les catholiques mais toute personne humaine. Quand vous lisez l'œuvre de Paulin Poucouta vous êtes émerveillé par les différents styles dont il use. Il vous fait passer de la littérature à la théologie, la philosophie si bien qu'il intéresse tout lecteur conscient de sa destinée humaine à aller jusqu'au bout de sa pensée. Je peux dire que Paulin Poucouta est l'un des plus grands écrivains ecclésiastiques congolais. J'ai voulu lui rendre hommage pour tout le travail qu'il a fait, qui m'aide aussi à aller de l'avant et à penser à travers ses écrits.

* Ce grand écrivain n'est malheureusement pas très connu dans son propre pays. Est-ce un regret pour vous?

** C'est un regret mais c'est à nous de pouvoir le faire connaître aux autres. C'est

à nous de pouvoir lire ses écrits de façon à en rendre la lecture plus facile à ceux qui ne le connaissent pas. C'est là aussi, notre travail de pouvoir vulgariser ses écrits et l'Eglise doit prendre en compte le travail qu'il a fait et aider à le vulgariser.

* Un prêtre congolais, le père Georges Loemba-Ndendé a écrit sur Paulin Poucouta, en analysant sa pensée sociale. Et vous, sous quel angle souhaitez-vous le faire connaître?

** Je crois que c'est d'abord sous l'angle de l'interprétation de la Parole de Dieu, d'un point de vue biblique parce que Paulin Poucouta est avant tout un spécialiste des lectures africaines de la bible. Je crois qu'on pourrait intéresser nos compatriotes et même les Africains à pouvoir lire les œuvres de Paulin Poucouta mais avec un accent particulier sur la manière africaine de lire la bible.

* Pensez-vous que Paulin Poucouta est un auteur facile à lire?

** Il n'est pas un auteur facile à lire. C'est à nous de vulgariser ses écrits. Il s'agit d'interpréter ses écrits, les rendre plus faciles à être lus par ceux-là qui ne connaissent

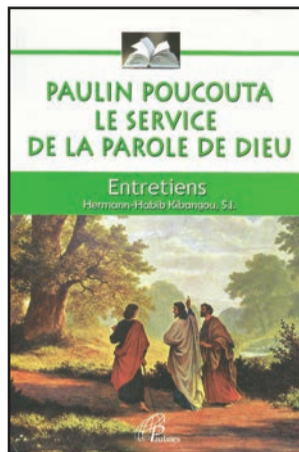


Père Hermann

pas sa pensée. C'est à nous de faire en sorte que ses œuvres soient davantage connues, d'intéresser les gens à lire ses écrits. Paulin Poucouta a beaucoup écrit, ses écrits portent sur la paix, la réconciliation et notre pays connaît des problèmes à ce niveau. On pourrait lire ses écrits qui touchent à la fraternité qui pourrait exister entre Congolais et pourquoi pas la réconciliation qui pourrait aussi exister dans les familles et même des Congolais qui sont divisés par des problèmes liés à la nation, à la rupture. Je pense que Paulin Poucouta est un auteur qui peut nous aider à penser en termes de crise et à trouver des solutions à nos problèmes.

* Quelle est la trame de ce livre consacré à Paulin Poucouta?

** La trame si vous voulez est plurielle. La configuration du livre est divisée en trois parties. La première parle de l'enfance, de la vocation et de la formation de Paulin Poucouta et la deuxième parle des questions disputées qui portent sur la philosophie, la théologie, les lectures africaines de la bible, tout comme



Couverture du livre

la culture, l'Etat, la société civile ainsi que la justice, la démocratie et les ressources naturelles. Et la troisième partie parle uniquement de la famille et de l'éducation. En lisant j'ai voulu comprendre ce qui l'a poussé à écrire et pourquoi a-t-il choisi de s'intéresser à la théologie et aux religions.

La trame c'est de comprendre sa pensée, son enfance, d'où il vient, qu'est-ce qui l'a poussé à devenir prêtre, quelles sont ses motivations les plus profondes, et comprendre l'objet de sa pensée. Dans le livre, lui-même a dit que sa théologie peut se résumer sous la forme de la théologie de la transhumance. A travers son enfance, il a plusieurs origines et l'on comprend que c'est un homme de mouvement, qui ne s'attache pas à un point particulier lié à l'origine par exemple nationale. Il est un citoyen du monde qui s'intéresse à l'homme, au visage humain et qui nous rappelle Dieu en même temps.

Propos recueillis par Aristide Ghislain NGOUMA

Musique

Daphné a conquis le public brazzavillois

A l'occasion de la cérémonie marquant la 15^e édition de la remise des Sanzas de Mfoa (les trophées de la promotion des créateurs culturels congolais), à Brazzaville, samedi 17 février 2018, en soirée, la chanteuse camerounaise Daphné a électrisé la salle des congrès du Palais des congrès. Elle a chanté avec une maestria exceptionnelle et digne des plus grandes vedettes musicales.



La chanteuse Daphné au mieux de sa forme

Invitée par le Groupe Pella-Yombo (GPY), dirigé par Beethoven Germain Pella Yombo, Daphné a mis les fans présents à cette soirée d'accord. Elle a chanté ses chansons phares du moment ponctuées par une sonorité impressionnante que le public fredonnait sans retenue.

Pour ce show, la chanteuse a entre autres, chanté: «Calée, Calée»; «Jusqu'à la gare»; «Promets-moi».

Dans «Calée, Calée», par exemple, l'artiste chante: «Que je t'aime. Il me manque de mots pour te dire que je t'aime». On y a découvert le côté sensuel des chansons de l'artiste dont la plupart des thèmes étaient focalisés sur l'amour. En d'autres termes, Daphné a chanté l'amour sous un ton sentimental et envoûtant.

L'étoile montante de la chanson africaine a également fait renaitre de ces cordes vocales la berceuse qui jaillit en elle. Le spectacle était d'une sensualité telle que le public peu rassasié n'a cessé de rappeler Daphné sur scène. Une demande à laquelle elle a répondu sans hésitation, dans la mesure où elle s'était préparée à satisfaire ce public qui l'attendait de pied ferme. Elle s'est même permise de quitter le podium pour communier directement avec le public et notamment avec les enfants qui l'ont suivie quelque temps après sur scène pour continuer la fête.

Livrant ses impressions après le spectacle, l'ambassadeur du Cameroun au Congo, H. Komidor Njimoluh, a relevé qu'aujourd'hui, l'ambassadrice du Cameroun, c'est Daphné. «Elle m'a volé la vedette et représente valablement le Cameroun, l'Afrique centrale et l'Afrique. Nous sommes tous ravis de sa prestation. C'est vraiment merveilleux!», a-t-il lâché.

Député et promoteur musical, Ferréol Constant Patrick Gassackys a dit: «Il faut dire que la prestation de Daphné reste mémorable. En tout cas, beaucoup de mélomanes ne l'oublieront pas de sitôt. Et j'attendais ce moment de poser avec elle!».

«Daphné est l'étoile montante de la musique africaine. Ce Prix spécial que je lui remets est un signe d'encouragement pour le travail qu'elle est en train d'accomplir. Je l'encourage à continuer sur cette lancée pour le bien de la musique africaine», a, pour sa part, affirmé Médard Milandou-Tsonga, conseiller technique du président de la République.

Beethoven Germain Pella-Yombo s'est lui aussi dit satisfait de la prestation de Daphné, qui était accompagnée de son manager avec laquelle elle sillonne de nombreux pays.

L'artiste-comédien Ghislain Milandou «Zedem», surnommé également letrologue, a défini le sigle Daphné à sa manière: «Dame artistique aux potentialités harmonieuses dès la naissance pour son élévation». Et salué cette belle prestation de l'artiste qu'il a qualifiée de sensuelle et mémorable.

Alain-Patrick MASSAMBA

Journée du défenseur de la patrie en Russie

A Brazzaville, la fanfare territoriale junior de l'Armée du Salut était en concert

Célébrée le 23 février, la Journée du défenseur de la patrie en Russie a donné lieu à un concert, vendredi dernier, au Centre culturel russe de Brazzaville. Etait à l'affiche, la fanfare territoriale junior de l'Armée du Salut. Sous la direction du virtuose tromboniste Armonie Serault Massamba.

Ce spectacle qui a duré un peu plus d'une heure s'est déroulé sous le regard de l'ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Valéry Mikhaylov, et du directeur du Centre culturel russe de Brazzaville, M. Sergey Belyaev.

Il a commencé par l'exécution des hymnes nationaux de la Russie et du Congo. Et a permis à la trentaine de membres de la chorale à l'honneur (dont trois filles) de donner la pleine mesure de leur talent, notam-

ment dans le maniement de leurs instruments de prédilection: trompettes, clarinettes, trombones, saxophones, etc.

Dans la première partie du concert, le public a eu droit à «Bérénice» de Georg Friedrich Haendel (arrangement de Ray Allen), «Trumpet tune» de Henry Purcell (arrangement de Ray Allen), «Solo cornet silver threads» de Twitchen (soliste Ruben Précieux Madzou), «Poliochko-polie» (un air russe, dans un arrangement signé Josias N'Gahata), «Ka-



Pendant le concert



Une vue des spectateurs. Au premier plan, à droite, l'ambassadeur de Russie

tioucha» (air russe, arrangement d'Armonie Serault Massamba), «Ils viendront d'Orient» (solo chanté par Valdy Malanda, une composition du général salutiste John Larsson), et «Trumpet voluntary» d'Henry Purcell. Le duo de trombone par Armonie Serault Massamba et Béni Bantsimba, accompagné au piano par le maestro Josias N'Gahata a mis fin à l'acte 1 du concert. Dans l'acte du concert, la fanfare territoriale junior de l'Armée du Salut ont offert aux spectateurs «Day of

Elijah» de Dean Jones, «Je sais que Jésus me tient» (une composition de Joël Mouyoukoni et un arrangement d'Armonie Serault Massamba, chantée par Valdy Malanda), «Walk tall» de David Jones, «Shine, Jesus, shine».

Le concert qui a débuté à 17h24 a pris fin à 18h26. Avec «Marche emblem of army» de A.W. Gullide. Sous les acclamations du public.

Vérran Carrhol YANGA

Infrastructures

Stade Mangandzi, une épine au pied du football dolisien

Le Stade Mangandzi ne ressemble plus qu'à une savane. L'herbe a envahi l'aire de jeu. C'est un coup dur pour la Ligue départementale de football du Niari, qui a été obligée à aller se faire voir ailleurs pour organiser le tournoi de mise en jambe précédant le lancement du championnat départemental.

Aux abords du Stade Mangandzi, on peut à peine reconnaître la présence des moniteurs d'auto-écoles qui y viennent pour des cours pratiques de conduite. Selon nos sources, le bureau de la Ligue départementale de football du Niari aurait sollicité par voie épistolaire le concours du maire de la ville de Dolisie afin que ce dernier mette un engin de la municipalité à leur service pour débayer ce stade. Depuis lors, affirment ces mêmes sources, aucune réaction de l'autorité. De plus en plus, les herbes gagnent en hauteur et en épaisseur dans ce stade. On éprouvera beaucoup de difficultés à suivre le ballon et les pieds des joueurs poussant le ballon. La salle couverte



Le Stade Mangandzi abandonné dans l'herbe

de tennis de table aménagée par la société forestière Asia Congo Industrie, en amont du stade abandonné, est la seule infrastructure sportive vivante sur le site. De temps en temps, les pongistes y viennent pour s'entraîner. Même si aucune compétition n'est encore programmée à ce jour. Face au silence de l'autorité municipale, les responsables

de la ligue de football du Niari ont dû faire contre mauvaise fortune bon cœur. Deux stades ont été identifiés puis retenus pour abriter le tournoi de mise en jambe, pour ce qui concerne les cadets et les seniors : ceux de l'ENI (Ecole normale d'instituteurs) et des Cheminots, en plein site de la gare ferroviaire. C'est dans le dernier stade cité que les amoureux du ballon ont

assisté, le 14 février dernier, au lancement du tournoi de mise en jambe. Pour éviter de perturber la sérénité des cours à l'ENI, il y a fort à parier que le stade Cheminots soit le plus sollicité pour la suite de la compétition.

Eric MAHOUNGOU-NZINGOU

Nécrologie

Mathieu Ibovi «Tiousma» s'en est allé

Ancien milieu récupérateur du Kotoko de Mfoa à la fin des années 70 et dans les années 80, Mathieu Ibovi, alias «Tiousma», est décédé récemment à la suite d'une maladie. Il a été inhumé à Brazzaville.

Avec son équipe de toujours, Mathieu Ibovi a laissé une trace indélébile. Il en fut un des piliers. C'est le genre de joueurs que le public ne distingue pas facilement, mais très utiles dans le dispositif tactique de l'entraîneur. Mathieu a disputé plusieurs rencontres du championnat national, de la Coupe du Congo et de la Coupe de la ville.

En la saison 1982-1983, il fait partie de la cuvée ayant remporté au nez et à la barbe des dinosaures de la compétition le championnat national de



Mathieu Ibovi

football aux côtés de Célestin Mouyabi «Shaleur», Jean-Claude Mbemba «Jacquot», Jean Miakomama, Prosper Nkounkou «Mapro», Jules Bintsangou «Lato», Benoît Milandou «Burquet», Parfait Kaon, Mavouanda «Mavandal», Rodolphe Banzouzi-Mizélé, Etienne Malanda, Calixte Ngombo, Claude Malonga, Jean-Jacques Bianguet, Lucien Béné, Edmond Ndobet «Edis», Nsoko, Ngouala-Nsimba etc. Sous la conduite de l'encadrement administratif et technique assurée par Timothée Nzoungou, Gaston Tsiangana, Roger Malonga, Tounda-Wamba, Dr Lambert Nkiwabonga et Anatole Missakidi «Atos».

Pour l'histoire, nombreux sont ceux qui se souviennent de Mathieu Ibovi comme un fin dribbleur caressant le ballon et se moquant de ses adversaires. Le but d'anthologie qu'il réussit au cours d'un match opposant Kotoko de Mfoa à l'Etoile du Congo, en 1981, en est une illustration.

Adieu l'artiste!

Alain-Patrick MASSAMBA

Marche sportive du 25 février

Chacun a trouvé son compte!

Le bureau de la Ligue départementale du sport du travail de Brazzaville (LDST) récemment élu a réussi son premier pas. Il a lancé la saison sportive dimanche 25 février par une marche sportive, dite «Marche pour tous», organisée le long de la Corniche et qui a connu un franc succès.

Lorsque la ligue avait déclaré son intention de contribuer à la performance des organisations affiliées, elle savait que cet objectif passait par la pratique sportive des travailleurs. Plusieurs entreprises ont participé à la marche sportive du 25 février, sur une distance de 7,5km dont les points de départ et d'arrivée étaient jugés derrière la Mairie centrale de Brazzaville.

La mobilisation des entreprises était telle que l'activité a connu la participation de 800 travailleurs regroupés par entreprises ou clubs de marcheurs, d'autres en solo. Cela ne surprend guère, la marche sportive étant à la mode depuis quelques années, et que cette activité se développe à toute allure jusqu'à devenir un sport à part entière. L'épreuve a été remportée par Jodel Koukaba Vuidibio (35'45"30), représentant la Fondation Ebina, en version masculine, et par Dottio Nkazi (50'46"), chez les dames. Le CMS est l'entreprise qui a placé le plus grand nombre de marcheurs, 5 au total, dans le Top 10 masculin, et l'ARTF, dans le Top 10 féminin.

Selon le président de la Ligue du sport du travail de Braz-



Jodel Koukaba Vuidibio franchissant le premier la ligne d'arrivée



Le Top 10 masculin récompensé

zaville, Rodrigue Dinga Bomi, l'objectif visé à travers cette marche sportive, est «d'entretenir la santé et se sentir en forme, de permettre aux marcheurs de se retrouver dans un climat agréable et convivial, de rencontrer des personnes venues de tout horizon et d'échanger, enfin pour les responsables des entreprises de valoriser leurs or-

ganisations en dynamisant leurs personnels.» Cette marche sportive qui s'est achevée par la récompense des meilleurs sera suivi d'autres activités. Elle a servi aussi de préparations aux marcheurs congolais, dont la ville-capitale a été choisie par l'Organisation du sport du travail en Afrique (OSTA) pour abriter dans deux mois (le 29 avril) la marche sportive continentale travailiste.

La marche sportive, aussi nommée marche rapide ou marche active, est un sport où chacun trouve son compte. Elle se pratique à un rythme plus soutenu

que la marche pratiquée au quotidien. Il fait donc travailler le souffle, l'endurance et presque tous les muscles du corps. A l'inverse de la marche quotidienne qui se pratique souvent de façon inconsciente, la marche sportive se pratique de façon volontaire et à un rythme accéléré.

G.-S.M.

Football/Championnat national de Ligue 1

SMO et Inter Club: survivre ou dégringoler!



Saint-Michel de Ouenzé, lanterne rouge

Saint-Michel de Ouenzé (SMO) et Inter Club sont inquiets pour leur avenir en ligue 1. Et leurs dirigeants le disent haut. Parce que tourmentés par le doute. Chaque journée de championnat qui passe les plonge dans un océan de pessimisme et les éloigne du but.

Les résultats de ces deux formations sont frileux. Le bilan après sept journées ne paraît guère flatteur. Il fait grincer des dents. Les résultats accusent: 1 point pour Saint-Michel de Ouenzé, 2 points pour les militaires d'Inter Club ! Cela suscite naturellement des commentaires. Ce n'est certes pas la première fois que les deux équipes connaissent de telles difficultés. Elles ont encore heureusement huit rendez-vous à la phase aller pour se refaire une santé.

En attendant ces échéances, militaires d'Inter Club et Mi-

chaéliens étaient encore sur l'aire de jeu, mardi 27, pour les premiers, et mercredi 28 février, pour les seconds. Ils se sont encore enfoncé de plus belle. Contre Diables-Noirs, Inter Club, mené 0-2 à la mi-temps et après avoir encaissé un troisième but dès la reprise, a donné des sueurs froides à son adversaire en réduisant le score deux fois coup sur coup. Mais, à la dernière minute, il s'est finalement avoué vaincu en encaissant le quatrième but. Score final: 2-4.

Un mercredi sombre, une fois de plus, celui vécu par Saint-Michel de Ouenzé face au CARA. Il a littéralement volé en éclats sous les coups de boutoir de Rox Oyo Thoury (2 buts) et de Cabwey Kivutuka: 0-3. Un score qui lui fait bourdonner la tête.

Peu après ce match, V.Club Mokanda de Pointe-Noire a bien fait entendre raison au

Patronage Sainte-Anne qui avait pourtant ouvert le score par Diarra, d'une tête puissante, à la 72e minute de jeu. La réaction vigoureuse des Ponténégrins leur a permis de revenir au score et de l'aggraver en sept minutes (82e et 89e): 2-1. La veille, Tongo s'en est ouvertement pris à JSP (2-1).

Quant à l'AS Otohô, il poursuit son cavalier seul en tête du classement grâce à sa victoire à Pointe-Noire sur l'AS Cheminots (2-0), Jonathan Mbou et Bersyl Obassi étant ses buteurs attitrés. En lever de rideau, Nico-Nicoyé et JST s'étaient quittés dos à dos (2-2).

Deux matches se disputaient jeudi 1er mars à Massamba-Débat: FC Kondzo-AC Léopards (1-2), d'une part, Etoile du Congo-La Mancha (2-1), d'autre part.

Jean ZENGABIO



ACHETER UN TELEVISEUR SMART
N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056